

# **La Guerre et la Paix**

**Réflexions**

**de l'Académie Catholique de France**

---

**8 mai 2018**

## INTRODUCTION

« Jamais plus la guerre, jamais plus la guerre ! »

*Paul VI à l'ONU le 4 octobre 1965*

« La lucidité, - ouverture de l'esprit sur le vrai – ne consiste-t-elle pas à entrevoir la possibilité permanente de la guerre<sup>1</sup> ». Nos esprits contemporains oscillent entre le devoir moral impératif d'en finir avec la guerre et la nécessité de faire apparaître les conditions qui la promeuvent sans cesse. Sommes-nous simultanément condamnés à refuser le principe de guerre et à accepter les réalités de guerre ? Pourrions-nous ne pas choisir entre les tendances natives de l'être humain à la paix durable et les forces non maîtrisables de l'adversité meurtrière qui les accompagnent ? Entre le Rousseau de la bonté présociale des sujets et le Hobbes de la voracité interhumaine ? Mais les guerres se suivent et ne se ressemblent pas. Si, comme le soutenait Levinas, la seconde guerre mondiale fut la première guerre de nature idéologique, visant à écraser l'autre et les autres (Juifs, Tziganes, Chrétiens...), il faut encore se demander quelles idéologies les commandent aujourd'hui. La guerre fut totale dès 1914, elle fut totalitaire en 1940. Phénomène né du projet de totalité, elle en décline la violence et en traduit la puissance destructrice. Son danger s'accroît d'autant plus qu'elle se dote de technologies avancées. Reste que la guerre vient en maintes circonstances au titre de la légitime défense.

Les réalités de guerre actuelles ne sauraient démentir la force de de ces vérités premières. Elles témoignent cependant d'importantes mutations qui doivent être enregistrées et analysées alors même qu'elles sont placées sous le regard éthique, confrontées aux paroles de sagesse et, non moins, éclairées des lumières de la spiritualité chrétienne.

Tel est le triple objet du présent document élaboré par un groupe interdisciplinaire de l'Académie catholique France (diplomatie et géopolitique, stratégie militaire, philosophie, sciences, histoire, théologie).

---

<sup>1</sup> Emmanuel LEVINAS, *Totalité et infini*, Martinus Nijhoff, 1961, p. IX.

# I MUTATIONS ET ELARGISSEMENT DU CONCEPT DE GUERRE

## A LA RESURGENCE DE LA GUERRE

Depuis 1945, les guerres interétatiques ont nettement diminué au sein du monde occidental et semblent en voie de disparition.

Les causes de ce recul qui, constitue une rupture majeure dans notre histoire, sont multiples : la fin de la guerre froide, le rôle accru du Conseil de sécurité de l'ONU, la dissuasion nucléaire, l'hyper-puissance américaine, le coût exponentiel de la guerre, la prééminence des ressources économiques sur les capacités militaires. Il faut y ajouter le renversement des valeurs. En effet, Les valeurs guerrières traditionnelles (honneur, courage, patriotisme) ont été souvent contestées voire rejetées ; la vie humaine a été érigée en valeur suprême, l'idée d'accepter la mort au profit de la communauté a été marginalisée.

Mais après une courte période où certains théoriciens politiques se risquèrent à proclamer que « la guerre est morte » et à toucher « les dividendes de la paix », on se convainc aisément, en observant les situations en Syrie, en Irak, en Lybie, en Ukraine, en Yougoslavie, au Mali, en République centrafricaine, au Nigéria avec Boko Haram, malgré les progrès récents de l'humanité vers la paix, que la guerre reste un phénomène prégnant.

De fait, nous sommes confrontés à un paradoxe : si nous constatons une diminution de la guerre interétatique et nous assistons à une recrudescence des guerres infra-étatiques. L'hybridation récente de la guerre, mêlant terrorisme, criminalité et conflit armé classique, rendent difficile une paix durable. La guerre revient donc en force (73 conflits armés ont été dénombrés depuis 1990) et le réarmement de la planète l'accompagne.

L'emploi du mot guerre hors de son contexte classique se banalise d'autant plus que l'on conduit souvent la guerre par d'autres moyens que militaires.

### *1) Un nouveau type de conflictualité succède aux guerres interétatiques*

Notre référence commune de la guerre fut longtemps la Première ou la Seconde Guerre mondiale ; cette double référence n'est cependant plus pertinente.

La Première Guerre mondiale n'a pas fait exception au schéma traditionnel de la guerre interétatique mais, pour la première fois, elle mobilisa l'ensemble des ressources d'une nation, mettant la science comme la technique au service des forces armées, et accroissant de façon considérable le rôle de l'Etat dans tous les domaines. La guerre fut totale, la haine de l'ennemi y a dépassé toutes les limites jusque-là connues : il ne fallait plus seulement vaincre l'ennemi mais le détruire physiquement. La guerre d'une intensité inédite, engageant les milieux intellectuels et religieux. Les buts de guerre contribuèrent à prolonger la guerre dans la paix notamment, et facilitèrent la montée des totalitarismes.

La Seconde Guerre mondiale s'est inscrite en continuité avec la Première. Mais le nombre de belligérants (62 Etats), la nature et la puissance des moyens mis en œuvre, le caractère idéologique du conflit qui vit s'affronter le nazisme, le fascisme, le communisme et les démocraties occidentales, l'immensité des deux théâtres d'opérations (l'un centré sur l'Europe de l'Atlantique à l'Oural englobant aussi l'Afrique, l'autre en Asie-Pacifique) donnèrent à cette nouvelle guerre un caractère de totalité inconnu jusque-là. *L'hécatombe humaine et les destructions effectuées de manière quasi systématique par certains belligérants atteignirent des niveaux encore jamais atteints.* Le monde en fut entièrement redessiné, l'Europe industriellement détruite, moralement et spirituellement atteinte, donnant une grande acuité à la réflexion que Paul Valéry avait formée au lendemain de la première Guerre mondiale : « Nous autres, civilisations, nous savons désormais, que nous sommes mortelles. » (*Variété I*, 1919).

Ces deux guerres mondiales ont conduit sur la scène internationale à des transformations organisationnelles et politiques destinées à empêcher un cataclysme suicidaire avec l'apparition de l'arme atomique :

- mise en place d'un dispositif de sécurité collective d'abord, avec La Société des Nations (SDN), en dépit de son échec, puis avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), destinée à éviter le déclenchement d'un nouveau conflit encore plus dévastateur,
- établissement d'un équilibre de la terreur dans le cadre d'une bipolarisation née de l'opposition de deux blocs opposés idéologiquement et s'efforçant de cantonner les conflits à un niveau supportable.

Toutefois, avec l'effondrement de l'Union soviétique, nombre de crises ont échappé à tout contrôle ; ainsi, de fait, la guerre a le plus souvent pris une dimension intra-étatique. Les Etats-Unis dotés d'un outil militaire sans égal sont devenus « l'hyper-puissance » selon l'expression d'Hubert Védrine. On observe ainsi que les guerres actuelles sont souvent des guerres américaines ou, par réaction, anti-américaines (cf. 1<sup>ère</sup> guerre du Golfe, Bosnie, Kosovo, Afghanistan, Irak, Syrie...).

Le type de guerre exercée avec des modes d'action terroristes où les lignes de front ne sont plus clairement marquées et où les adversaires ne sont plus immédiatement identifiables, pose notamment au militaire la question de la légitimité de ses initiatives et de la légalité des moyens utilisés d'autant que ces guerres sont devenues ethno-confessionnelles. C'est pourquoi, désormais, le soldat est davantage engagé dans des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix sous l'égide de l'ONU.

De plus, on observe que la rhétorique de la guerre juste est revendiquée par tous, aussi bien par ceux qui mènent des guerres « contre l'Occident » que par ceux qui préconisent une « guerre des démocraties » au nom de la « communauté internationale ».

## ***2) La dégradation du contexte géostratégique***

Pendant plus de trois siècles, le « concert des nations » institué par le Traité de Westphalie (1648) a régi les rapports entre les Etats. L'« ordre westphalien », en reconnaissant à ceux-ci la souveraineté, a donné naissance aux Etats-nations ; il garantissait la sécurité des nations à l'intérieur

des frontières. Or, l'ordre politique s'est profondément modifié au 19<sup>ème</sup> siècle avec les guerres napoléoniennes et au 20<sup>ème</sup> siècle, avec l'Allemagne nazie, la guerre froide et l'effondrement du bloc soviétique. L'émergence tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle de structures de sécurité collective et d'organisations aux velléités supranationales (SDN, ONU) a marqué la fin de l'ordre westphalien d'autant que, simultanément, le devoir d'assistance et le droit d'ingérence ont été reconnus pour répondre au délitement de certains Etats, lequel constitue de fait le terreau de nombreux conflits.

Désormais, l'ennemi peut aussi bien frapper à l'intérieur qu'à l'extérieur des Etats. Les attentats du 11 septembre 2001 à New-York en sont une forte illustration. Un *continuum* s'est ainsi établi entre sécurité intérieure et sécurité extérieure.

Jusqu'aux événements survenus récemment en Afghanistan, en Afrique comme au Moyen-Orient, les Européens ont voulu ignorer la violence du monde qui contredisait l'essence d'un rêve européen dans lequel l'usage de la force était considéré comme dépassé. La construction européenne a certes généré soixante-dix ans de paix mais elle a *annihilé* l'esprit de défense sans tuer la guerre.

Brutalement, nous constatons aujourd'hui une dégradation profonde et durable de la sécurité nationale et internationale. La France ne concevait ses enjeux de sécurité qu'à l'extérieur du continent, surtout en Afrique et au Moyen-Orient. Mais la crise ukrainienne et les récents attentats sur notre sol ~~nous~~ démontrent que la menace est stratégique et proche.

L'hyper-puissance américaine a été ébranlée par la crise économique des années 2008/2010 mais aussi par ses échecs en Afghanistan et en Irak. Il aura fallu les revers de toutes les guerres conduites par les Etats-Unis depuis 40 ans pour prendre conscience que le modèle de guerre avait changé.

Aujourd'hui, les Etats-Unis n'ont plus ni les moyens, ni l'autorité, ni la légitimité, ni même la volonté d'assurer la stabilité du système mondial. Leur puissance s'atténue, après avoir toutefois gravement perturbé l'ordre mondial : explosion du Moyen-Orient sous le choc de la deuxième guerre du Golfe, confrontation avec la Russie, aventurisme en Ukraine, apparition de Daech. Le monde de 1945, qui avait préservé la paix en Europe, est en train de se défaire, sans doute en raison d'un étrange paradoxe : l'ordre international suppose une Amérique forte alors que sa puissance est prédatrice : elle suscite elle-même du désordre qui engendre son propre affaiblissement, voire son rejet.

Les foyers de crise d'Afrique et du monde arabo-musulman occupent une place prépondérante alors même que la stabilité de l'étranger proche est vitale pour l'Europe.

De plus, les facteurs belligènes vont augmentant par :

- le jeu des nouvelles grandes puissances : la Chine et l'Inde élargissent leur zone d'influence et se dotent de lourds moyens pour y assurer leur suprématie. La Russie, toute en dénonçant l'expansionnisme occidental, cherche à affaiblir le lien transatlantique et à diviser l'Union européenne. Les Etats-Unis eux-mêmes recourent à l'action unilatérale ;

- l'accélération de la prolifération nucléaire avec l'Iran et la Corée du Nord ;
- les déplacements de population qui concernent aujourd'hui quelques 50 millions de personnes ;
- l'accroissement démographique, la raréfaction des ressources et les flux migratoires qui en résulteront ;
- le développement des fondamentalismes et des revendications identitaires ;
- la bataille pour le contrôle des ressources énergétiques, alimentaires, aquatiques ou techniques ;
- Les ruptures technologiques et numériques : elles sont certes porteuses de progrès, mais aussi alimentent l'instabilité et font courir des risques de décrochage technologique, de nivellement opérationnel et de renforcement des menaces dans le cyberspace.

Face au bloc soviétique, la défense de l'Europe reposait principalement sur l'OTAN au sein de laquelle les Américains assuraient l'essentiel de l'effort. Actuellement, ceux-ci supportent encore la majeure part du budget (75%). Mais l'Amérique voit son centre d'intérêt s'orienter de plus en plus vers l'Asie, nouveau centre de gravité de l'économie mondiale et zone d'émergence des risques nouveaux, alors que l'Europe continue de compter sur l'Amérique.

Les nouveaux conflits, plus que jamais, s'imposent à nous davantage que nous nous imposons à eux. En réalité, nous faisons face à deux types de conflictualité :

- d'une part, nous sommes confrontés à l'émergence du terrorisme islamiste radical servi par une stratégie totale qui lui permet de porter la violence dans tous les champs : matériels et immatériels, religieux, politiques, sociétaux, culturels, économiques et, bien sûr, militaires, que ce soit dans les zones grises ou au cœur du territoire national. Nous sommes ainsi face à des guerres ethno-confessionnelles ;
- d'autre part, nous assistons au retour des Etats-puissances, traditionnels ou émergents, certains visant, par la surenchère, à étendre leur influence par la mise en œuvre d'une stratégie qui repose sur le rapport de force et le fait accompli.

Nous pouvons relever, voire regretter que, face à cette situation, il n'existe actuellement pas de défense européenne ; c'est qu'il n'existe pas non plus d'union politique et de vision commune des intérêts vitaux indispensables à la mise sur pied d'un outil de défense commun. En effet, l'Europe s'est bâtie sur un modèle essentiellement économique ; elle est ainsi devenue comme telle une grande puissance mais est restée, selon une formule parfois usitée, « un nain politique ». Face à un environnement sécuritaire de plus en plus menaçant, l'Europe est aujourd'hui le seul continent à désarmer ; elle ne consacre à sa défense que 1,2% de son PIB soit 196 milliards (La France 55, le Royaume Uni 48, l'Allemagne 41), alors que les Etats-Unis lui dédient 3,5%, soit 680 milliards et la Russie 5%, soit 69 milliards. Aujourd'hui, les Etats membres de l'UE ne peuvent pas s'engager dans une opération militaire importante sans l'appui de l'OTAN ; ils ne conçoivent d'ailleurs leur défense que dans ce cadre. ~~de l'OTAN.~~

### ***3) le recours aux lois de la guerre se banalise***

A la guerre interétatique classique a succédé ces vingt dernières années la « guerre hors limites » suivant le concept développé notamment par des officiers chinois : lorsqu'on ne peut conquérir par la force et la violence, alors on doit rechercher d'autres moyens et opérer par la ruse.

Ainsi, de l'action militaire, on passe à la guerre économique, à la guerre culturelle, à la guerre juridique, à la guerre politique (en organisant des alternances politiques ou des révolutions de palais...).

En contrepoint de chaque conflit ou de chaque crise internationale se développe de façon inédite une « guerre médiatique ».

Quittant le champ strictement militaire, la guerre se trouve ainsi poussée hors de ses limites traditionnelles.

Dans un tel contexte où la part du renseignement - espionnage et contre-espionnage – s'accroît sensiblement, notamment grâce au support des technologies numériques, la cyber-défense est devenue un enjeu stratégique à l'échelon de l'Etat.

### ***4) La révolution technologique a facilité la multiplication des champs d'engagement.***

La multiplication des champs d'engagement constitue autant d'occasions de contournement, de surprises et de guerres asymétriques. Chaque nouvel espace conquis par l'homme, d'abord espace d'espoir, peut devenir un lieu d'affrontement et un espace de guerre.

Le progrès technologique peut jouer aussi bien en défaveur des grandes puissances, les petits Etats profitant du caractère égalisateur des technologies et acquièrent de fortes capacités de nuire. Les conflits d'évitement de la puissance sont appelés à se multiplier en recourant à des moyens inédits ; ils réussissent à créer des vulnérabilités nouvelles sur le terrain même des grandes puissances.

## **B) LA MUTATION DU CONCEPT DE GUERRE**

Plusieurs facteurs expliquent la mutation profonde du « phénomène de guerre ».

### ***1) le règlement des conflits a pris une dimension internationale***

A l'exception des Etats-Unis, la guerre n'est plus reconnue comme un droit souverain des Etats depuis la création de l'ONU qui s'est attachée à définir un corpus juridique international. L'action armée et la guerre interétatique sont tolérées en cas de légitime défense ou pour imposer une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Un droit d'ingérence dont les résultats sont assurément discutables, est admis lorsqu'un gouvernement porte gravement atteinte aux droits individuels de ses propres ressortissants, perdant ainsi toute légitimité ; mais les conditions du recours à la force sont alors limitativement définies.

Plus largement, toute partie recourant à la violence d'une manière jugée injuste, tant par le concert des nations que par l'opinion publique, perd son statut pour devenir une association de malfaiteurs et peut être conduite devant les tribunaux (Côte d'Ivoire, Irak, Lybie, Syrie, Ex-Yougoslavie...).

Le règlement des conflits a ainsi pris une dimension internationale ; l'usage de la force vise désormais à imposer surtout l'obéissance à la loi internationale et à infliger une juste punition dans la majorité des cas. Apparaît simultanément une judiciarisation de l'action militaire destinée à veiller au respect, par tous les belligérants, du droit des conflits armés.

### ***2) des foyers nouveaux de « guerres nouvelles » souvent fruits de l'histoire***

Désormais, nous sommes en présence d'une nébuleuse de conflits initiés non par des Etats souverains, mais par des « seigneurs de la guerre » : terroristes, milices et mercenaires, acteurs du crime organisé sous toutes ses formes, dont la conquête du pouvoir est un moyen pour exploiter les peuples et les ressources naturelles. Les « ennemis » ne sont plus clairement identifiables. Les guerres dites asymétriques comportent une forte dimension culturelle. Leurs moyens caractéristiques sont la guérilla, la terreur sous toutes ses formes avec l'emploi de technologies sophistiquées : satellites, drones, sous-marins, ... La guerre n'a plus de fronts définis et ses codes sont devenus quasiment illisibles.

La supériorité américaine est telle que personne - sauf Saddam Hussein - n'affronta les Etats Unis selon des procédés classiques. Ainsi sont apparues des guerres asymétriques du fort au faible impliquant l'action terroriste et interdisant tout dialogue ; les ennemis y sont perçus comme des rebelles et des criminels. Or, le rôle essentiel des forces armées est de créer les conditions d'un dialogue et de permettre la sortie de crise. Aujourd'hui s'allument des foyers de « guerres nouvelles » portés par des situations conflictuelles anciennes (en Inde, au Sri Lanka, en Afrique, au Nigéria notamment avec Boko Haram, au Moyen-Orient avec Daech en Irak et en Syrie...), et où



la religion représente une cause explicite. Mais si les motivations sont religieuses, les moyens sont terroristes et les buts politiques. Certains groupes radicaux considèrent que leur religion doit devenir partout l'unique source de l'organisation sociale, économique et politique, qu'elle doit dicter la vie personnelle, alimentaire et vestimentaire des individus.

Cette guerre est nouvelle par son aspect transnational ; presque tous les continents sont concernés voire directement touchés (après les Etats-Unis, la France, la Belgique, le Danemark, ce sont la Tunisie et la Côte d'Ivoire...). Elle peut certes frapper dans les pays dont elle est originaire (Pakistan, Afghanistan, Syrie, Irak, Egypte, Lybie...). Elle s'étend alors à des hommes de même culture, de même langue, de même religion. Il ne s'agit pas d'un affrontement de dogmes. Ici, des croyants de la même religion ou des croyants d'autres religions sont visés non à cause de leur dogme mais à cause de leur existence même. Leur existence contredit la religion de leurs agresseurs.

De cette situation, Daech est la plus forte illustration : il est en lutte à la fois au sein de l'islam avec les autres tendances assimilées à des traîtres, avec les chrétiens du Moyen-Orient, avec l'Occident jugé décadent et dépravé.

### ***3) L'extension spatiale et temporelle des conflits.***

Les crises se sont mondialisées dans le recrutement, la formation, le financement et la propagande. La violence n'est plus limitée au seul théâtre qui l'a vu naître. L'internationalisation du djihadisme est la plus récente expression de cette contagion des crises avec ses répercussions sur les théâtres nationaux. La violence est à la fois intra-étatique et transnationale. On peut ainsi constater que le lien entre la sécurité extérieure et la sécurité intérieure est de plus en plus étroit.

On observera également que le point commun des conflits récents, notamment dans les Balkans, en Afrique et au Moyen-Orient est leur durée : le temps moyen des opérations sur ces théâtres est de 10 à 15 ans. Une telle durée est antinomique de la volonté d'obtenir des résultats rapides pour des raisons politiques ou financières. Pour autant, une guerre qui dure, n'est pas obligatoirement une guerre qui s'enlise. La force met du temps à éradiquer la violence compte tenu des haines accumulées et non dissipées. Le déroulement des conflits actuels et prévisibles s'inscrit dans un *continuum* d'actions dont on peut distinguer trois phases : l'*intervention* où il s'agit de contenir et faire cesser la violence ; la *stabilisation* où il s'agit de construire les conditions de sortie de crise notamment par des actions visant la reconstruction économique et le rétablissement du fonctionnement normal de l'administration ; enfin la phase de *normalisation* qui signifie la reconstruction du pacte social et de l'unité nationale.

Ce sont là des conflits sans fin, des guerres permanentes, idéologiques qui visent, au-delà même de nos Etats, à détruire une société pour la remplacer par une autre. Aussi longtemps que leur but n'aura pas été atteint, on peut craindre que leur guerre continuera.

### ***4) L'augmentation de la distance entre les combattants et accroissement de la puissance de destruction.***

La théorie du bombardement stratégique consistant à détruire les infrastructures - industrielles et communicationnelles - de l'adversaire, voire directement la population civile des grandes agglomérations, à briser sa capacité de maintenir l'effort de guerre et ainsi saper le moral de la nation, a été développée dans l'Entre-deux-guerres. L'arsenal correspondant permettant de projeter une très grande puissance de feu très au-delà de la ligne de front, n'était pas encore opérationnel au début de la Seconde Guerre mondiale. Tout au long du conflit les ressources scientifiques et technologiques des deux camps ont été mobilisées pour développer de nouvelles armes adaptées à cette stratégie. Sont ainsi apparus progressivement des bombardiers géants à grand rayon d'action, les bombes incendiaires, le missile de croisière (V1), le missile balistique (V2) et, enfin, la bombe atomique. Leur efficacité a été grande en termes de destructions matérielles et en nombre de morts civils, plus douteuse cependant en terme stratégique à l'exception de l'arme nucléaire - qui a, comme on sait, acculé le Japon à la capitulation.

Nous avons hérité de cette panoplie – à laquelle s'ajoute le drone - qui n'a cessé de se perfectionner en précision, en portée, en miniaturisation et en autonomie. La monstruosité des bombardements d'Hiroshima et Nagasaki a engendré les dissuasions nucléaires anti-citées qui, nonobstant son aspect « éthique », a de fait procuré à notre monde une ère de paix sans précédent. Les autres armes -missiles et drones équipés de munitions conventionnelles - ont prospéré avec des objectifs plus politiquement corrects que leurs ancêtres de la Seconde Guerre mondiale : leur extrême précision associée aux moyens de navigation par satellite permet des « frappes chirurgicales » sur des cibles strictement militaires en limitant les « effets collatéraux » sur les populations civiles. De plus leur pilote, quand il y en a encore un, peut être très éloigné du théâtre des opérations et ne court aucun risque ; il n'a pas à subir l'inconfort de la vie en campagne, ni même l'éloignement de la cellule familiale. Mais toute médaille a son revers : le combattant devient un simple opérateur ; l'adversaire ne le menace pas, il ne le connaît qu'à travers des coordonnées géographiques ; ce n'est plus un combat contre un autre homme qui peut lui-même le tuer mais un simple fichier informatique qu'il lui faut renseigner. Ainsi, le commandement qui porte la responsabilité de l'emploi de la force n'est plus tenu d'en modérer son emploi pour éviter de risquer la vie de ses hommes. La propension à tuer augmente en même temps que la distance entre les adversaires.

Ces risques de déshumanisation et de déresponsabilisation sont également accrus par l'utilisation croissante des systèmes informatique de commandement qui représentent le combat avec des images synthétiques, permettent de le simuler et même de le « rejouer », entretenant ainsi l'ambiguïté entre la réalité et la fiction toujours dans une ambiance de jeu vidéo dont le réalisme ne peut qu'accroître la confusion et banaliser la guerre.

Enfin les missiles modernes ne laissent que très peu de temps pour être contrés ; le missile lui-même, ou mieux son porteur, doit être identifié et détruit de façon très précoce. Il est donc tentant de développer des systèmes anti-missiles entièrement automatisés qui vont réagir de façon réflexe vis-à-vis d'une menace potentielle sans aucune intervention humaine. En temps de guerre on peut penser que le lieu des combats ne compte que des belligérants amis ou ennemis et les

risques d'erreur ne sont pas différents de ce qu'ils sont malheureusement avec les systèmes humains. En temps de crise, en revanche, une telle méprise est difficile à admettre<sup>2</sup>.

### ***5) L'impact des avancées des sciences et des techniques, l'élargissement du concept de la guerre***

Au cours du XXe siècle, de nombreuses interactions entre les sciences, les techniques et le domaine militaire ont permis des progrès dans la défense ; ceux-ci ont ensuite donné lieu à des avancées scientifiques qui, à leur tour, ont été le point de départ de nouvelles améliorations des technologies militaires. Toutefois, ce schéma traditionnel d'influences successives - technique/ armement/ progrès scientifique - aura été sensiblement différent concernant l'armement nucléaire : celui-ci implique, en effet, que soient maîtrisés simultanément les savoirs scientifiques les plus élaborés et de vastes connaissances techniques.

Au vrai, vouloir empêcher la diffusion des connaissances scientifiques est illusoire sur le long terme même s'il est possible de ralentir la propagation des savoir-faire techniques. La lutte contre la prolifération est un enjeu majeur mais il serait vain d'espérer pouvoir la limiter par le seul effet des conventions et traités internationaux. Ainsi, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les armes atomiques ont été massivement produites. Outre les cinq « Grands », elles ont fait leur apparition, dans plusieurs pays : l'Inde, le Pakistan, Israël, la Corée du nord et l'Afrique du Sud<sup>3</sup>.

Les armes biologiques et chimiques (ABC) ont plus récemment fait leur entrée sur le registre des menaces de conflits et sur les scènes concrètes de guerres. De même que l'URSS, les Américains ont fabriqué et utilisé abondamment de telles armes (par exemple au Viêt-Nam). Pour autant, ces derniers ont été un élément moteur de la Convention de 1972 portant sur « l'interdiction des armes biologiques et chimiques<sup>4</sup> ». Certes, la Russie et les Etats-Unis assurent officiellement avoir stoppé leurs programmes de production de telles armes. Toutefois, il est permis d'en douter. Ces armes non seulement donnent dramatiquement à leurs détenteurs la capacité d'exterminer des populations entières, mais elles peuvent avoir un impact psychologique dévastateur par la crainte d'une contamination qu'elles sont en mesure de susciter.

A l'accroissement quantitatif des arsenaux de la période de la Guerre froide s'ajoute une révolution dans la technologie des armements grâce à l'informatique et à la robotique. On assiste ainsi à la multiplication des champs d'engagement qui deviennent autant d'occasions de contournement, de surprises et de guerres asymétriques.

---

<sup>2</sup> En 1988 pendant la guerre IRAN-IRAK un missile du croiseur VINCENNES de l'US Navy a ainsi détruit un AIRBUS de Iran Air que son système de défense avait identifié comme un chasseur au comportement menaçant. Il y avait 290 civils à bord

<sup>3</sup> ... Seul pays à avoir détruit son arsenal nucléaire (au moment de la fin de l'apartheid).

<sup>4</sup> Les raisons sont doubles : il y eut de nombreux accidents avec des agents biologiques incapacitants ; les Etats-Unis et leurs alliés avaient un intérêt à endiguer la prolifération de ces armes dont le coût de développement était beaucoup plus faible que celui du nucléaire (et qui étaient donc plus accessibles aux nations défavorisées).

Par ailleurs, l'apport de la technologie a laissé penser qu'il était possible et même souhaitable de substituer des effectifs sur le terrain par des équipements d'acquisition et de frappe. Si ce mode d'action peut-être opérant face à un adversaire régulier qui joue le jeu suicidaire d'affronter l'adversaire en terrain ouvert, il est inopérant face à celui qui choisit d'évoluer dans les zones où la puissance technologique ne peut donner sa pleine mesure, en zone urbaine ou en terrain difficile.

## **C) LES MODES D'ACTIONS DE LA GUERRE PROBABLE, UNE GUERRE IRREGULIERE**

La guerre la plus probable et la plus dangereuse n'est sans doute plus la guerre interétatique, mais la guerre « irrégulière » qui en diffère par ses modes d'action, ses champs d'application et ses acteurs :

### ***1) Contournement et évitement de la puissance militaire***

L'avance technologique qui dissuadait l'adversaire et donnait l'ascendant, se réduit par l'effet conjugué de l'idéal de mort de ceux qui recourent au terrorisme et par l'emploi de capacités à bas coûts et facilement accessibles, comme les « snipers », les engins explosifs improvisés, les attaques suicides et les cyber-attaques.

Face à cette situation, il faut certes reconnaître l'intelligence de l'adversaire, le respecter, mais surtout éviter le contournement qu'il soit technologique, spatial ou juridique. Le « moins fort » ne maintiendra qu'un effort minimal dans le domaine militaire sachant qu'il ne peut l'emporter, pour manœuvrer dans les autres sphères où le plus fort est vulnérable.

Comment adapter dès lors l'emploi de la force pour qu'elle produise l'efficacité stratégique et politique recherchée. Désormais, il ne s'agit plus, dans la majorité des cas, de détruire l'adversaire en recourant à une force maximale, mais d'user d'une force mesurée pour créer les conditions d'une solution globale politique, économique, sociale .....

Après les interventions en Afghanistan et en Irak, on s'aperçoit que les Etats-Unis ont été incapables de s'imposer sur deux théâtres de second rang. L'enlisement américain traduit l'obsolescence de la puissance classique.

L'accumulation des moyens de puissance semble être devenue inutile et dispendieuse. La guerre industrielle coûte très cher. Focalisée quasi exclusivement sur son rôle technique, en vue de réaliser à distance la destruction de l'ennemi, la force militaire est déconnectée de son rôle politique et se trouve très vite instrumentalisée par les médias.

Après la Bosnie, le Kosovo, l'Afghanistan, on a pu constater en Irak que face à un ennemi, refusant intelligemment le combat à armes égales, pratiquant l'évitement, jouant habilement de la

disparité des moyens et des modes d'action, la puissance militaire occidentale a été comme telle remise en cause. Le concept de la guerre à distance par voie aérienne s'avère d'un coût exorbitant alors que son efficacité est très faible. On peut, en effet, disposer d'une technologie infiniment supérieure et ne pas gagner, voire même « engendrer frustration, sentiment d'injustice et regain de violence » comme l'a souligné le général Vincent Desportes dans son ouvrage : *La guerre probable*.

L'excès de puissance conduit le nouvel adversaire, à la contourner ; il refuse l'affrontement et opte pour l'évitement ; il investit les luttes politiques, sociales, religieuses...L'action militaire devient alors une partie d'un tout, parmi le politique, le diplomatique, l'économique, l'humanitaire, le religieux....

## ***2) les modes opératoires***

Face à un ennemi qui pratique l'évitement et s'inscrit dans le temps long, cette armée au format réduit par la fausse bonne idée des dividendes de la paix et focalisée sur la destruction à distance, recherchant un succès rapide, est inadaptée aux nouvelles formes de la conflictualité du XXIème siècle.

Les sociétés et les hommes constituant le nouveau milieu de l'action, réapparaît l'impérieuse nécessité du contrôle du milieu, ce qui implique la présence au sol et dans la durée.

L'adversaire, bien souvent, ne dispose pas d'une armée formelle capable d'opérer au niveau d'un théâtre d'opérations comme la Seconde Guerre mondiale en a connue. L'ennemi ne propose pas de cibles justifiant de recourir à nos arsenaux stratégiques. Les opérations seront mineures ; elles seront locales et souvent déconnectées tactiquement. Un nouveau paysage opérationnel se dessine, fait d'une multitude d'actions de nature différentes et de bas niveau tactique où la communication conçue comme une manœuvre d'influence sera déterminante.

Hier, on préparait l'engagement majeur, la grande bataille dans laquelle chaque adversaire jetait toutes ses forces. Elle est devenue improbable faute d'ennemis identifiés sur un horizon raisonnable et compte tenu de son coût. La guerre probable n'est plus un combat technique entre deux arsenaux ; il n'existe plus de corrélation entre la performance des arsenaux et la capacité à l'emporter. La guerre de haute précision et de haute technologie est en voie d'être dépassée.

De surcroît, les opérations se caractérisent désormais par l'alternance de périodes de calme et de combat de haute intensité ; elles exigent des capacités d'analyse de situation et de maîtrise de sa force particulièrement développées. La multiplicité des tâches à accomplir pour restaurer des conditions normales de la vie locale quotidienne et rétablir le fonctionnement des pouvoirs publics sont autant de défis à relever. Elles sont devenues aujourd'hui le mode d'action privilégié de règlement des crises.

Pendant la phase de stabilisation essentielle au succès stratégique, la désescalade de la violence, le secours aux populations et le rétablissement du contrat social prévalent désormais sur l'emploi de la force.

### ***3) le nouvel adversaire***

Les acteurs de la guerre asymétrique sont difficilement identifiables, peu organisés, éclatés en petites cellules ne présentant que rarement une taille justifiant une frappe et survivant sans grandes difficultés aux coups qu'on lui porte. C'est un ennemi de type rhizomatique dont le système de commandement ou les centres vitaux sont difficilement identifiables. En rendant très problématique la survie de concentrations terrestres, la puissance de destruction des armes aériennes a vidé le champ de bataille. Cette dilution oblige désormais à détruire l'ennemi cellule après cellule.

Le seul mode opératoire face à un tel adversaire consiste à « nettoyer » et tenir indéfiniment le terrain (Opérations Serval et Barkhane au Mali).

### ***4) les nouveaux lieux d'engagement.***

Le lieu de la guerre a changé. Autrefois, celle-ci se conduisait sur des espaces ouverts permettant déploiement et manœuvre ; bientôt, c'est au milieu des populations, au sol et dans des espaces fermés que se déroulera la guerre probable, dans des espaces jouant un rôle égalisateur ; ce seront les zones grises, les zones de non-droit où prolifèrent toutes les violences.

Aujourd'hui, la guerre ne se fait plus entre les nations mais en leur sein. Les populations sont tout à la fois enjeux et acteurs. Elles sont aisément mobilisables en foules hostiles qui permettent à l'adversaire d'agir tout en se protégeant. Toutefois, elles sont aussi la cible sur laquelle il faut agir car ses réactions peuvent influencer sur le résultat : la réussite ou l'échec. La guerre au sein des populations est d'une autre complexité que la guerre classique, qu'un combat de chars ou de fantassins. Elle implique une maîtrise des outils de communication et d'influence de même qu'elle incite à un usage proportionné de la force.

C'est dans le milieu terrestre que se nouent et se dénouent les crises. Aujourd'hui plus qu'hier, la cible de l'action est beaucoup moins l'Etat que la population ; gagner la guerre c'est contrôler le milieu. Il s'agit de comprendre les milieux sociaux, les comportements pour les influencer. Le but ultime n'est pas de vaincre sur un champ de bataille qui n'existe pas mais de convaincre l'opinion publique : les médias constituent un lieu fondamental.

L'usage de la force sera toujours nécessaire pour faire reculer la violence. En effet, la guerre est liée à l'histoire humaine « par ce que les hommes sont, comme le rappelle le général Desportes, volontés – volonté de vie et volonté de domination – et que la confrontation est dans la nature même de leurs rencontres ».

Mais la guerre se présente sous des formes sans cesse renouvelées. Vouloir la paix implique de préparer la guerre, comme le rappelle l'adage « Si vis pacem para bellum » (devise de l'Ecole Supérieure de Guerre). Cette attitude volontariste permet de limiter l'effet de surprise car « rien

n'est sûr et la surprise demeurera un facteur- clé de succès » comme l'affirme le général de Villiers dans le livre qu'il vient de publier « Servir ». On ne peut, en effet, jamais être certain de se prémunir contre toute surprise, ce qui impose un grand devoir de vigilance.

## II - PAROLES ECCLESIALES. EVOLUTIONS ET PRINCIPES.

Les papes du 20<sup>e</sup> siècle ont été confrontés à la transformation profonde des conditions mêmes de la guerre, et qui ont pu remettre en cause d'une manière radicale la théologie traditionnelle de la guerre juste élaborée au fil des siècles. Les massacres de masse commis au cours des deux guerres mondiales et provoqués par la mise au point d'armements toujours plus destructeurs, ont indéniablement fait évoluer la doctrine. L'expérience vécue de la guerre par les pontifes romains, de Pie XI en Pologne en 1918, à Jean XXIII, aumônier militaire durant la Grande Guerre et par la suite, nonce apostolique, à Jean-Paul II, en a constitué un élément tout aussi important : pour la première fois, des papes ont vécu dans leur jeunesse l'expérience concrète de la guerre et enduré ses conséquences humaines. Ainsi, pour Jean XXIII, la guerre est l'expression par excellence du Mal. Il déclare à la fin de 1959 :

Les guerres – et l'histoire le démontre – sont un produit de la haine, des passions. Le principe du mal les suscite, lui qui a tout intérêt au désordre, et à provoquer tout ce qui s'oppose à la lumière du Christ, qui est douceur, pardon, fraternité, concorde. Les guerres sont la dissolution de ces trésors. Nous devons toujours porter en nous le même esprit : "Je vous crie paix, paix, paix".

Pour Jean-Paul II, la guerre est le déchaînement de Satan contre Dieu ; cette assertion engage à poser la question de la validité aujourd'hui du concept de « guerre juste » qui domine la pensée chrétienne sur la guerre depuis saint Augustin.

D'une manière prémonitoire, le grand théologien de la guerre et de la paix, René Coste, écrivait en 1985 : « Il faut réinterpréter la doctrine de la guerre juste comme la doctrine de la résistance collective contre l'agression » (p. 214). Il distingue l'agression militaire d'un Etat, de « l'agression contre les droits personnels fondamentaux d'un grand nombre d'êtres humains ». Aussi, reprenant une expression de *Gaudium et spes*, en vient-il à substituer l'idée de « juste défense » à celle de guerre juste (dans « De la guerre juste à la juste défense », *Études*, octobre 1985). Face aux nouvelles formes de guerre, qui ne sont plus seulement des guerres entre États, mais des guerres asymétriques conduites par des organisations terroristes, c'est là une piste nouvelle de réflexion qui s'offre à l'Église, mais qui reste à approfondir d'une manière urgente.

### A. L'HISTOIRE DE L'EXPRESSION "GUERRE JUSTE »

#### 1. *Les origines.*

Si l'Ancien Testament évoque nombre de batailles, l'idéal qu'il traduit est la paix : « Ils forgeront leurs glaives en socs et leurs lances en serpes. On ne lèvera pas le glaive nation contre nation et on n'apprendra plus la guerre » (Isaïe 2, 4). Quant au message évangélique, récuse nettement la guerre et exalte la paix : « Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de



Dieu» (Mt 5, 9). Il s'agit de vivre intensément la paix du Christ : «Je vous laisse la paix ; c'est ma paix que je vous donne» (Jn 14, 27). La paix est au centre de l'enseignement du christianisme.

Cependant, la guerre n'y est pas explicitement exclue. Elle est acceptée chez les Pères de l'Église, tout en étant appréhendée vue comme une épreuve.

Pour saint Augustin, (*De Civitate Dei*), elle est une réalité humaine, fruit du péché. Le chrétien ne doit certes pas l'aimer ni l'exalter, moins encore la provoquer ; s'il doit faire la guerre, il doit s'y conduire conformément aux principes évangéliques, notamment le plus puissant, celui de l'amour. Augustin introduit ainsi la notion de « guerre juste », c'est-à-dire celle que l'on mène contre son gré, dans le but de rétablir la paix qui a été violée, et à condition qu'elle ait été décidée par l'autorité légitime, ce qui doit permettre d'éviter les guerres privées.

Saint Augustin se trouve au début d'un long processus de réflexion catholique sur la guerre, qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui.

A la fin du 10<sup>e</sup> siècle, plusieurs conciles définissent concrètement la « Paix de Dieu » à travers la définition d'interdits au sein de la guerre, notamment celui d'attaquer les catégories de population qui sont par nature désarmées - clercs, paysans, marchands – ce qui tend à définir une population civile qui doit échapper aux violences. Au début du XI<sup>e</sup>, la « Trêve de Dieu », introduit une limitation de la guerre dans le temps : du jeudi au dimanche (temps de la Passion), pendant certains temps liturgiques (Avent, Noël, Carême, Pentecôte).

La réflexion théorique, est prolongée par saint Thomas d'Aquin (1225-1274) dans la *Somme de théologie*. Il y ressaisit les catégories d'Augustin en formulant trois conditions qui puissent fonder une guerre juste : 1) « l'autorité du Prince sur l'ordre de qui la guerre doit se faire » ; 2) « une cause juste : (...) il est requis que ceux qui sont attaqués méritent de l'être en raison de quelque faute » ; 3) « une intention droite chez ceux qui font la guerre, c'est-à-dire la recherche du bien pour éviter le mal » , et la nécessité de mesurer les conséquences de l'action<sup>5</sup>.

Par la suite, le dominicain Francisco de Vitoria (1480-1546) pose les bases d'un droit des gens universel (*jus gentium*) fondé sur la raison naturelle et non sur la force sans considération de race ou de religion. Vitoria établit pour tous les hommes le droit de circuler et d'échanger, reconnaît les droits des Indiens vaincus en Amérique, mais cela le conduit aussi à justifier une conquête quand elle est nécessaire pour mettre à la disposition de tous des richesses non exploitées (principe du bien commun) ou pour prêcher l'Évangile là où cela est interdit. Surtout, il élabore une forme de droit universel : le *jus ad bellum* (aux principes précédents, on ajoute l'idée d'une réponse militaire proportionnée) et le *jus in bello* (respect des populations civiles, des prisonniers, etc...). Avec Grotius (1543-1645) cette conception est sécularisée et fournit les racines du droit international.

Après la Révolution française et les guerres de l'Empire, et dans le contexte des revendications nationalistes, la théologie de la guerre est à nouveau approfondie au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avec le jésuite italien Luigi Taparelli d'Azeglio (1793-1862).

Cependant cette doctrine est ébranlée par l'apparition de la guerre totale au XX<sup>e</sup> s.

## ***2. Le choc de la première Guerre mondiale***

---

<sup>5</sup> THOMAS D'AQUIN, traité *La charité*, Article 1.

Il convient de rendre hommage à l'encyclique du pape Benoît XV, *Ad Beatissimi Apostolorum*, publiée le 1<sup>er</sup> novembre 1914 : ce texte majeur souligne l'enjeu principal que représente la guerre qui a éclaté quelques mois auparavant : un échec majeur qui tend à nier les apports de l'Évangile à l'humanité. Pour le pape, cette guerre qui oppose des nations chrétiennes et qui s'annonce comme un effroyable massacre, représente un terrible échec pour la paix, notamment pour les chrétiens. La dimension fraternelle, par-delà les nations, portée par le christianisme fut elle aussi tenue en échec. L'encyclique de novembre 1914, les appels pontificaux à la paix répétés durant tout le conflit, tout comme les efforts diplomatiques du Saint-Siège, ne sont pas suffisamment entendus par les catholiques, dont la plupart adhèrent en masse aux Unions sacrées et à l'effort de guerre général, donnant de fait à l'esprit nationaliste plus de poids qu'à l'Évangile.

Il faut attendre l'entre-deux-guerres pour prendre conscience de l'ampleur du désastre. La Grande Guerre aura été l'horreur absolue annoncée par Benoît XV – mais aussi par Jean Jaurès dans un discours prononcé à Lyon le 25 juillet 1914. Les armements nouveaux et particulièrement destructeurs, répandent une mort de masse, avec des moyens terrifiants (les gaz), qui touchent la population civile (bombardement des villes).

### **3. Le choc de la deuxième Guerre mondiale**

La Deuxième Guerre mondiale a posé une double question.

Était-elle nécessaire ? Cette question fut posée et résolue à sa manière par le théologien protestant Karl Barth : « Devant Dieu et devant les hommes, on ne saurait prendre la responsabilité de ne pas mettre fin à la menace hitlérienne. Et la guerre est le seul moyen d'y parvenir ». Et que faire face à Auschwitz ?

Une guerre nécessaire, donc juste ?

Il s'agit une guerre totale, comme on l'a rappelé plus haut, qui mobilise des moyens de destruction dont la puissance est démultipliée par rapport au conflit précédent. Comme jamais auparavant, les populations civiles sont des cibles privilégiées, et les accords internationaux (Convention de Genève) ne sont guère respectés par les belligérants. Et elle s'achève sur les explosions de Hiroshima et de Nagasaki : l'arme nucléaire change radicalement la donne. Le monde est désormais dominé par un nouveau type d'arsenal : l'armement ABC, Atomique, Biologique, Chimique.

Au début des années 1950, Pie XII considère que l'arme nucléaire pourrait, en certaines situations, remplir les critères d'une guerre juste à condition de ne pas l'utiliser contre les populations civiles et les villes (discours à *Pax Christi*, 13 septembre 1952). Mais l'impossibilité d'un usage sélectif ou proportionné des armes ABC, le pousse rapidement à les déclarer "inacceptables" (Discours à l'Association médicale mondiale, 30 septembre 1954) Il demande alors le désarmement général, la renonciation aux expériences des armes nucléaires et à leur utilisation (Message de Noël 1955).

Un pas supplémentaire est franchi par Jean XXIII avec l'encyclique *Pacem in terris* (11 avril 1963). Une analyse sémantique du texte permet de relever l'utilisation centrale du mot « raison », *ratio*, requise pour condamner la guerre : une raison éclairée par la foi, qui peut réunir les hommes pour refuser la guerre atomique. Le pape, la juge en latin « irrationnelle » (*alienum est a ratione, bellum aptum esse ad violata iura sarcienda*) mais l'expression est très édulcorée dans les traductions italiennes

(« riesce quasi impossibile pensare che nell'era atomica la guerra possa essere utilizzata come strumento di giustizia ») et française (« il devient humainement impossible de penser que la guerre soit, en notre ère atomique, le moyen adéquat pour obtenir justice d'une violation des droits »). En parlant d'irrationalité, Jean XXIII tend à renoncer aux critères de la « guerre juste », à moraliser la guerre. De fait, l'expression « guerre juste » est absente du texte. La guerre devient impensable. Bien plutôt, Jean XXIII s'attache à définir les conditions de la paix, fondée sur les droits humains, sur le développement, et sur une certaine idée des relations internationales construites sur une « communauté mondiale ».

L'encyclique, née de la crise de Cuba, au cours de laquelle Jean XXIII marqua les esprits des contemporains, poursuit son effet au cours du concile Vatican II, nourrit les réflexions des Pères conciliaires, pour parvenir à *Gaudium et Spes*. La Constitution pastorale *sur l'Église dans le monde de ce temps*, dénonce l'inhumanité des guerres, tout en reconnaissant le droit de légitime défense « Aussi longtemps que le risque de guerre subsistera, on ne saurait dénier aux gouvernements, une fois épuisées toutes les possibilités de règlement pacifique, le droit de légitime défense ». (§ 79). Mais elle invite à « reconsidérer la guerre dans un esprit entièrement nouveau », compte tenu des capacités de destruction qui s'accumulent : « Tout acte de guerre qui tend indistinctement à la destruction de villes entières ou de vastes régions avec leurs habitants est un crime contre Dieu et contre l'homme lui-même qui doit être condamné fermement et sans hésitation » (§ 80). Le Concile dénonce la course aux armements comme « une plaie extrêmement grave de l'humanité » et prône « l'absolue proscription de la guerre ». « Le progrès de l'armement scientifique accroît démesurément l'horreur et la perversion de la guerre. Les actes belliqueux, lorsqu'on emploie de telles armes, peuvent en effet causer d'énormes destructions, faites sans discrimination, qui du coup vont très au-delà des limites d'une légitime défense » *Ibid.*).

## **B. « SEULE LA PAIX EST SAINTE ».**

La doctrine catholique, qui reprend à son compte des concepts issus de la philosophie morale et politique en les éclairant par la Révélation (vertu de « prudence », de « justice » et « bien commun » notamment), limite la conception de la guerre légitime (ou juste). Elle considère la guerre comme un « carnage horrible » (Benoît XV, *Pacem Dei munus*, 1920), une « abomination » (Pie XII, *Mirabile Illud*, 1950), particulièrement la guerre d'agression, « crime contre l'humanité et crime contre Dieu » (*Gaudium et Spes*, et *Catéchisme de l'Église catholique*, § 2314).

Le théologien René Coste relève dans un article publié en octobre 1995 (revue *Études*) « les critères éthiques de la problématique de la guerre ». Il en retient quatre : l'irrationalité éthique radicale de la guerre ; la guerre comme un « mal profond » ; le principe éthique du règlement pacifique des conflits ; la justice comme condition essentielle de la paix.

Les papes du 20<sup>e</sup> siècle, qui ont pu vérifier combien, même si un camp paraît plus « juste » qu'un autre, sa victoire n'est atteinte qu'au prix d'une surenchère dans la guerre disproportionnée et indiscriminée, développent un enseignement sur les causes morales et économiques de la guerre – haine, lutte de classes, cupidité, abus d'autorité pour Benoît XV, agnosticisme et cynisme, déification de l'État, nationalisme outrancier, égoïsme collectif et individuel, mépris de la justice

pour Pie XI et Pie XII. A ces causes, ils opposent la force morale du droit, l'appel à la construction d'institutions internationales de médiation et de contrainte pour éviter les conflits et le rappel constant de l'ordre social juste : « Plus jamais la guerre » s'écrit Paul VI à l'ONU le 4 octobre 1965. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec Léon XIII, le Saint-Siège tente de mettre en place une politique d'arbitrage. Il ne cesse d'affirmer la nécessité d'une autorité publique de compétence universelle pour garantir le respect de l'indépendance et de l'égalité naturelle de toutes les communautés politiques. Des règles fondamentales doivent régir la communauté internationale, unie par des liens mutuels moraux et juridiques et ordonnée au bien commun des nations. Les guerres mondiales et les capacités de destruction le poussent à reconnaître dans l'ONU cette autorité. Paul VI le déclare le 4 octobre 1965 devant son Assemblée Générale :

Notre message veut être tout d'abord une ratification morale et solennelle de cette haute institution. Ce message vient de notre expérience historique. C'est comme « expert en humanité » que Nous apportons à cette organisation le suffrage de nos derniers prédécesseurs, celui de tout l'Épiscopat catholique et le nôtre, convaincu comme Nous le sommes que cette organisation représente le chemin obligé de la civilisation moderne et de la paix mondiale.» Pour Jean-Paul II, elle est « revêtue d'une autorité appuyée sur les plus hautes valeurs morales de l'humanité et sur le droit » (Discours devant l'ONU, 4 octobre 1995).

Le Droit est le fondement des relations internationales afin de protéger les faibles contre la loi du plus fort. Les papes soulignent l'importance des instances internationales comme lieux de régulation et lieux de médiation (ONU, OIT, FAO, UNESCO). Le message du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour la Journée mondiale pour la Paix de Jean-Paul II, est une véritable apologie du Droit international et de l'ONU. Celui-ci, en s'adressant à la FAO le 5 décembre 1992, déclare :

La conscience de l'humanité demande que soit rendue obligatoire l'intervention humanitaire dans les situations qui compromettent gravement la survie de peuples ou de groupes ethniques entiers.

Maintenue dans *Gaudium et Spes* au nom d'une exigence de justice, la « légitime défense » est rappelée par Jean-Paul II comme un élément essentiel de la solidarité (militaire) internationale envers les petites nations et les peuples sans État, en cas d'agression ou de domination induite. Il introduit aussi le devoir d'intervention (militaire) internationale en faveur de la protection des civils sans défense à l'occasion des conflits dans l'ex-Yougoslavie. En 1982, face à la crise des euromissiles, il soutient la fermeté américaine, tout en maintenant l'exigence du désarmement nucléaire total, pour le jour où les conditions politiques le rendraient possible : « Promettons à nos frères en humanité de travailler sans nous lasser au désarmement et à la condamnation de toutes les armes atomiques » (Discours à Hiroshima, 25 février 1981). Cet objectif paraît atteint avec la fin de la guerre froide. La « tolérance provisoire » pour la dissuasion nucléaire est abandonnée. C'est le sens du discours de Mgr Renato Martino, Observateur permanent du Saint-Siège à l'ONU, en octobre 1993 : « La dissuasion nucléaire constitue (désormais) un obstacle au désarmement nucléaire authentique ». Benoît XVI la qualifie de « funeste » et de « tout à fait fallacieuse », il appelle non plus à des accords internationaux sur la non-prolifération de ces armes, mais « à leur démantèlement définitif ».

« Seule la paix est sainte », répétait Jean-Paul II, notamment dans ses Messages à la Communauté de Sant'Egidio, de 1987 à 2004. Les paroles ecclésiales sur la guerre ne peuvent pas

être séparées des initiatives en faveur de la paix : *Pacem in terris* et *Gaudium et Spes* préparent et annoncent l'encyclique sur le développement, *Populorum progressio* (26 mars 1967) : celle-ci affirme que « le développement est le nouveau de la paix », d'après principe établi par saint Augustin, selon lequel la paix n'est pas seulement l'absence de guerre mais la construction d'un ordre juste. La paix est donc une mission pour les laïcs, et passe aussi par le dialogue entre les croyants des diverses religions. Par la rencontre d'Assise du 27 octobre 1986, Jean-Paul II veut souligner la responsabilité des religions dans la paix comme dans la guerre.

En octobre 1914, le jésuite Yves de La Brière écrivait :

La théologie catholique reconnaît qu'il y a des guerres justes, légitimes, nécessaires. Mais les conditions mêmes qu'elle exige, pour admettre la licéité morale d'une offensive guerrière, inculquent manifestement aux princes et aux peuples chrétiens le grave devoir de faire, en conscience, tout le possible et jusqu'au bout du possible, pour dirimer leurs litiges autrement que par une solution à la fois aussi terrible et aussi aléatoire. (Revue *Études*)

Un siècle plus tard, les mêmes questions se posent, en termes de justice, de légitimité, de nécessité. Néanmoins, le concept de "Juste défense" n'a pas été repris après René Coste. Ce théologien, auteur d'une *Théologie de la Paix* (Editions du Cerf, Coll. Cogitatio Fidei, 1997) n'a pas eu de successeur. La paix et la guerre ne semblent plus intéresser les théologiens. L'Eglise ne cesse pourtant de dénoncer les risques de guerre et les réalités des violences faites aux peuples. Le pape François parle d'une manière répétitive d'une « troisième guerre mondiale fragment » en cours; il parle aussi de « guerre mondiale par morceaux ». Mais l'expression « guerre juste » a disparu du vocabulaire pontifical. Le magistère pontifical s'attache à exalter la paix et à indiquer la « non-violence » comme voix quasi unique, comme « une méthode politique réaliste, ouverte à l'espérance. « Le Message pour la Journée mondiale de la Paix pour 2017, précise : « Faisons de la non-violence active notre style de vie ».

Dans ce document, le pape évoque de grands noms de la non-violence, de Gandhi et Martin Luther King à Mère Teresa, il mentionne des événements importants comme la chute des régimes communistes en Europe le plus souvent sans usage de la violence. Cette affirmation demanderait à être nuancée, d'autant plus que la question du terrorisme n'y est pas abordée.

Alors que le monde commémore le centenaire de la fin de la Grande Guerre, l'Eglise catholique semble faire sienne une culture de la non-violence, tant à Rome que dans nombre d'institutions comme *Pax Christi*. Ne prend-elle pas le risque de se déconnecter des réalités de terrain et des efforts des Etats démocratiques pour préserver la paix contre ceux qui font de la guerre leur objectif premier ? Il serait important que la Théologie s'empare à nouveau de cette question de la paix et de la guerre, revenue au premier plan de l'histoire que nous vivons aujourd'hui, sous des formes nouvelles et inattendues. Il paraît nécessaire d'engager aujourd'hui à nouveaux frais un travail approfondi de réflexion.

### III- DISCERNEMENTS ETHIQUES

#### A. LES PRINCIPES PRUDENTIELS DANS LA DECISION D'EMPLOI DE LA FORCE MILITAIRE

Le constat qui précède nous conduit à préciser les principes éthiques généraux qui doivent permettre d'envisager l'usage de la force armée.

D'Augustin au *Catéchisme de l'Eglise Catholique*<sup>6</sup>, en passant par Thomas d'Aquin, la guerre ne se légitime qu'en tant qu'elle est jugée juste : l'expression « guerre juste » reste certes présente dans le catholicisme. Faut-il cependant lui préférer une autre expression ? Sans doute devient-il nécessaire d'explorer l'expression de « juste défense », celle de guerre juste n'étant plus correctement entendue et donnant lieu à des confusions dommageables. Si le monde aspire à plus de justice, peut-on inclure dans cette recherche le phénomène de la guerre ? Guerre juste signifierait-il que la guerre pourrait être un bien, qu'elle serait en fait bonne parce que juste ? Cela justifierait-il aussi les bonnes guerres au nom de la démocratie ou des droits de l'homme ? Il y aurait ainsi le camp du bien et de la justice contre le camp du mal et de l'injustice. Ne risque-t-on pas de dériver dans un manichéisme destructeur ?

Nous devons donc comprendre précisément la notion de « guerre juste » pour manifester que, si cette expression peut être remplacée, ce puisse être à la condition de ne pas s'affranchir des fondements anthropologiques et éthiques qui ont permis son élaboration équilibrée, tels que le CEC les exprime de manière synthétique.

Comme pour toute réalité éthique, il convient de définir ici 1) **l'intention** ou fin voulue dans la délibération sur une guerre estimée juste, 2) **les actes** eux-mêmes de guerre, c'est à dire la délibération sur les moyens employés et 3) **les circonstances**, l'analyse de la situation conduisant à la décision de guerre. Ces trois moments, traditionnellement présents pour rendre compte d'un acte moralement bon, manifestent que la guerre n'obéit pas à des critères purement politiques, ou, pour être plus précis, que toute décision politique s'enracine dans une attitude et une réflexion éthiques.

**L'intention** initiale de celui qui se pose la question de la guerre, soit pour la décider (*jus ad bellum*), soit pour la mettre en œuvre (*jus in bello*), doit viser la paix, finalité essentielle des sociétés, tant sur le plan naturel que sur le plan surnaturel. La guerre est toujours un mal à éviter. Elle n'est jamais une fin. Cependant, et c'est la question qui nous occupe, elle semble quelquefois inévitable comme une étape vers la paix. Le catholicisme, est-il bon de le souligner, ne promeut en rien la "guerre de conquête" ou "guerre sainte" dans le sens où la guerre serait un acte bon commandé par Dieu qui sanctifierait celui qui y participe comme un processus religieux nécessaire à la foi. Nous sommes loin d'un bellicisme justifié au cours de l'histoire de multiples façons religieuses ou athées

---

<sup>6</sup> N° 2307 à 2309, en abrégé CEC.

: luttres armées pour la Révolution, pour la domination d'une race, culture ou religion, pour la domination économique, etc.

« L'intention » est la recherche par les responsables politiques ou militaires du bien des personnes, pour éviter leur mal objectif, réel, tant physique que psychologique, moral et spirituel. Les personnes humaines doivent vivre en paix, condition nécessaire de leur bien propre. Le contraire de la paix est non la guerre en soi et abstraitement définie, mais la guerre en tant qu'elle est injuste.

La dimension politique est également essentielle, le bien commun intervenant dans l'intention. Le bien commun est aussi le bien des personnes. Il est en tant que tel la réalisation du meilleur bien de chacun *et* de tous : chaque personne est insérée dans des relations qui la dépassent et la perfectionnent. Cela explique en quoi la guerre est un mal à éviter pour les sociétés humaines et que la paix est la condition nécessaire de la réalisation du bien commun.

Cette intention, moralement droite de faire le bien et promouvoir la paix, doit être présente avant toute réflexion ou décision sur l'opportunité d'une guerre. Celle-ci relève de l'ordre des moyens en vue de la paix, comme "un légitime conflit armé organisé, usant de la force militaire maîtrisée, au péril de la vie des belligérants". La *guerre* n'est ni une fin ni un moyen systématiquement utilisé dans toute situation. Elle renvoie au contraire à un discernement sur les moyens possibles et moralement *bons* c'est à dire visant la paix (cf. n 2307 du CEC).

L'intention droite demande donc de tout faire pour éviter la guerre. La décision d'ouvrir un conflit suit un jugement pratique clair : il n'y a pas d'autres moyens, tous les recours ont été épuisés (n°2308). Le but ne peut être alors que de répondre à l'agression injustifiée d'un peuple ou de réparer une injustice grave : il s'agit d'un acte de défense, qu'il soit lié à ce que l'on appelle une guerre « défensive » ou « offensive » dans le sens où il s'agit toujours bien de défendre et protéger les personnes injustement agressées (c'est le cas par exemple des interventions humanitaires).

Enfin, ce rappel de « l'intention » dans l'acte posé, permet de dire que la décision dépend de la moralité générale des rapports sociaux : « mieux vaut prévenir que guérir », mieux vaut éduquer à la paix dans tous les domaines de la vie sociale (2317): « Les injustices, les inégalités excessives d'ordre économique ou sociale, l'envie, la méfiance et l'orgueil qui sévissent entre les hommes et les nations, menacent sans cesse la paix et causent les guerres. Tout ce qui est fait pour vaincre ces désordres contribue à édifier la paix et à éviter la guerre ». L'éducation à la paix prime sur l'éducation à la guerre.

A quelles conditions **les actes de guerre** peuvent-ils être justes ? Il est évident que l'intention ne suffit pas, elle doit aussi se confronter à l'objectivité et à la proportionnalité des moyens utilisés. Si la guerre est de l'ordre des moyens possibles c'est à des conditions précises, surtout de nos jours où certains moyens seraient à bannir (armes chimiques, nucléaires, bactériologiques, etc). En effet, comme nous l'avons souligné, s'il est clair que la guerre n'est pas une fin en soi, elle peut devenir subtilement un moyen structurant les stratégies politiques, ou même économiques. Un certain "réalisme" politique peut conduire à penser que la résolution de conflits ou même de simples désaccords doit se faire par la mise en œuvre de moyens guerriers, soit directs, intervention militaire,

soit indirects, intimidations, menaces, dissuasion détournée, etc.

Le CEC rappelle que l'expression *guerre juste* doit se comprendre comme la *légitime défense par la force militaire*. La tradition en la matière, rappelée ci-dessus, conduit à poser des conditions strictes à la conscience de ceux qui seraient amenés à prendre une telle décision (n°2309) :

(...) Il faut à la fois :

- Que le dommage infligé par l'agresseur à la nation ou à la communauté des nations soit durable, grave et certain.
- Que tous les autres moyens d'y mettre fin se soient révélés impraticables ou inefficaces.
- Que soient réunies les conditions sérieuses de succès.
- Que l'emploi des armes n'entraîne pas des maux et des désordres plus graves que le mal à éliminer. La puissance des moyens modernes de destruction pèse très lourdement dans l'appréciation de cette condition.

Dans la pratique, il s'agit de délibérer clairement, selon un processus démocratique, nécessaire dans les sociétés modernes, sur tous ces aspects, intimement liés. Il faut en effet une légitimation de la décision d'ouvrir un conflit armé. L'un ou l'autre aspect peut-être vrai isolément, mais, dans le cas précis, ces conditions doivent toutes être remplies et jugées par la puissance publique légitime.

Par voie de conséquences, l'expression de juste défense par l'emploi de la force militaire peut être préférée à celle de guerre juste, seulement, et seulement si, les éléments rappelés plus haut sont bien présents.

Le maintien de cet enseignement éclaire un autre aspect très actuel sur la question. Certains, pour éviter le mal qu'est la guerre, prônent systématiquement la non-violence. Or celle-ci ne peut être érigée en principe universel, nécessaire et suffisant. Le pacifisme en réponse au bellicisme, ou la non-violence en réponse à la violence, pose une dualité trop radicale. Dans certaines circonstances, il est du devoir d'un Etat de répondre à la violence, non par la violence, mais par l'usage de la force comprise selon la vieille tradition de la "vertu de force" nécessaire à l'utilisation des armes par les militaires. Cette vertu de force implique de modérer l'usage des armes tant dans le déclenchement du conflit, que dans son déroulement jusqu'à son terme. Cet usage "vertueux" doit permettre de respecter le bien commun des peuples en présence, et éviter d'aller jusqu'à exterminer les adversaires ou ne pas respecter le droit des prisonniers, des blessés et des civils.

**Les circonstances** constituent le troisième élément d'un jugement moral sur la guerre. La dernière phrase du n° 2309 du CEC rappelle que « l'appréciation de ces conditions de légitimité morale appartient au jugement prudentiel de ceux qui ont la charge du bien commun ». Il faut que la décision soit prise par les autorités légitimes, en vue du bien commun selon un jugement prudentiel. La raison pour engager un conflit ne se réduit pas à la "raison d'Etat », tentation legaliste et juridique des Etats modernes, mais s'enracine au contraire dans un jugement éthique, dans un jugement de conscience et de prudence.

L'observation en ces lieux de la vertu de prudence porte, en effet, la délibération à tenir compte des circonstances pour juger du rapport entre les moyens (bons) et la fin (bonne). Ainsi, la prudence, au sens aristotélicien de « sagesse pratique », constitue une détermination essentielle au jugement, aussi bien dans l'appréhension de la situation concrète que dans les modalités de l'agir.



L'universalité de la dignité de la personne humaine et de ses droits ne dispense certes pas la conscience morale de tenir compte des circonstances et de la singularité des situations.

La dernière phrase du passage cité du CEC manifeste que la réflexion en jeu impose des restrictions plus fortes que dans les siècles passés. Le pouvoir de destruction des armes modernes, notamment sur les populations civiles, a considérablement modifié l'usage de la force militaire : l'utilisation de telle ou telle arme devient un mal quasiment intrinsèque, soit devant être interdit, soit pouvant être justifiée de manière exceptionnelle et devant donner lieu à une délibération large sur toutes les conditions soulignées dans le CEC.

Soulignons enfin que les trois parties du discernement éthique prudentiel sur les moyens militaires à employer pour une juste défense, intention, liées. L'intention ne peut suffire, ni les moyens sans la lumière de la fin, ni les circonstances seules. Il n'est donc pas question de sanctifier la guerre qui reste un mal, mais de faire la guerre au mieux ou au moins mal, en vue du bien des personnes et du rétablissement de la paix : (n°2312) L'Église et la raison humaine déclarent la validité permanente de la loi morale durant les conflits armés. « Ce n'est pas parce que la guerre est malheureusement engagée que tout devient par le fait même licite entre les parties adverses » (GS 79, § 4).

La justice est présente, non seulement dans le fait de décider de la guerre, mais aussi dans la manière de la conduire, dans les moyens utilisés. En effet, le soldat doit le faire, non comme une action personnelle, privée, mais en tant que l'autorité légitime le lui commande parce que c'est juste et conforme au bien commun. De leur côté, les autorités politiques et militaires doivent "respecter et traiter avec humanité les non-combattants, les soldats blessés et les prisonniers" (2313). L'obéissance aveugle n'est pas de mise : la conscience morale, le jugement prudentiel sur les moyens employés dans les actes posés, restent nécessaires à la moralité des actions de guerre, c'est à dire à la justice, au bien des personnes et au mal à éviter le plus possible. Les "cas de conscience" sont inévitables. Une autorité politique ou militaire ne peut vouloir les empêcher. Les combattants ne peuvent étouffer la voix de leur conscience.

De ce fait, quelles sont les qualités morales nécessaires à celui qui est engagé dans un conflit armé ? Quelle est l'éthique du comportement militaire ?

## **B. ETHIQUE ET DISSUASION NUCLEAIRE**

La dissuasion est la forme ultime de la prévention. Elle consiste à prévenir un conflit majeur ou un chantage sur les intérêts fondamentaux d'un pays ou d'un continent. Il existe deux types de dissuasion : la dissuasion par interdiction consiste à convaincre l'ennemi qu'il n'arrivera pas à ses fins, la dissuasion par représailles est une menace d'attaque et de destruction massive grâce à la possession de l'arme nucléaire. Il s'agit d'inciter un acteur à ne pas agir, pour qu'il n'y ait pas d'emploi de la force.

La dissuasion nucléaire est née de la confrontation d'une idée (la dissuasion) et d'un moyen (l'arme nucléaire). Elle s'est développée sur l'hypothèse de la rationalité des opposants. Elle constitue l'assurance d'une nation contre toutes menaces d'origine étatique visant les intérêts vitaux. Elle s'appuie sur l'impact psychologique dû au caractère terrifiant de la puissance de l'arme nucléaire.

La France est aujourd'hui l'une des cinq puissances nucléaires mondiales siégeant au Conseil de sécurité. La dissuasion nucléaire reste un élément essentiel de sa sécurité. Il existe en France un consensus concernant le maintien d'une politique de dissuasion, le refus de la bataille nucléaire, la nécessité de créer une articulation entre la force nucléaire française et la défense européenne, l'établissement d'un lien entre dissuasion et désarmement nucléaire. Pour les responsables français, la fin de la guerre froide ne signifie pas que la dissuasion n'a plus lieu d'être.

Le niveau des forces nucléaires françaises est ainsi limité à la stricte suffisance, c'est-à-dire à la capacité de menacer un adversaire éventuel et de lui infliger des dommages inacceptables. Dans le cadre de la stricte suffisance, la France a abandonné, en 1996, la composante terrestre du plateau d'Albion, les missiles préstratégiques Hadès et démantelé le Centre d'expérimentation du Pacifique.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la recherche de « l'équilibre de la terreur » a entraîné une course à l'armement nucléaire et une prolifération du nombre de têtes. S'est aussi engagée une prolifération horizontale avec l'augmentation du nombre de pays développant la bombe. C'est dans ce contexte qu'est signé en 1968 le Traité de Non-Prolifération Nucléaire (TNP) afin de contrôler les risques associés à cette prolifération. Par ce traité, les cinq puissances nucléaires s'engagent à ne pas transférer des armes nucléaires ni aider des Etats non nucléaires à en fabriquer. Les Etats-signataires non détenteurs d'armes nucléaires ont été autorisés à accéder au nucléaire civil à la condition de se soumettre aux vérifications de l'AIEA (l'Agence Internationale de l'Energie Atomique) et de s'engager à ne pas se doter de l'arme nucléaire. On peut regretter que ce dispositif ait peu fonctionné. En effet, la signature du traité n'offre aucune protection pour un pays disposant de quelques ressources scientifiques et technologiques et se sentant - à tort ou à raison - menacé dans ses intérêts vitaux ; l'arme nucléaire apparaît comme un moyen accessible et efficace d'assurer sa sécurité d'autant que l'enrichissement de l'uranium à des fins civiles utilise les mêmes technologies que la production de matière nucléaire à des fins militaires. L'expérience a montré qu'il était illusoire d'autoriser le nucléaire civil en prétendant interdire l'accès aux armements nucléaires.

Jusqu'à présent, la dissuasion nucléaire a constitué un élément décisif permettant d'éviter la guerre. Cependant, ses perspectives d'avenir posent de lourdes interrogations et la question de savoir si elle est finalement adaptée au monde multipolaire d'aujourd'hui, est posée.

On doit ici prendre en considération trois éléments majeurs :

- La question de la légitimité est apparue dès son emploi lors des bombardements de Nagasaki et Hiroshima.

- La dissuasion nucléaire a un caractère instable. D'une part, elle comportera toujours le risque d'échouer. D'autre part, chaque adversaire ayant peur de l'autre, et craignant de voir son arsenal dépassé, une course à l'armement ne peut que s'instaurer ; l'augmentation des arsenaux accroît le risque de déclenchement accidentel.
- Une nation de taille moyenne comme la France ne peut pas financer une dissuasion « tous azimuts ». Sa dissuasion est une stratégie « du faible au fort » c'est-à-dire que la seule façon de dissuader de grandes nations potentiellement dangereuses est de prendre pour cibles non des objectifs militaires mais des grandes villes et des installations industrielles stratégiques. On voit donc le côté profondément immoral de ce procédé qui prend résolument en otage des populations civiles.

Pour le pape François, « La paix et la stabilité internationales ne peuvent être fondées sur un faux sentiment de sécurité, sur la menace d'une destruction réciproque ou d'un anéantissement total, ou sur le seul maintien d'un équilibre des pouvoirs... Dans cette perspective, nous devons aller au-delà de la dissuasion nucléaire. » Pour le Pape, la prolifération des armes nucléaires est le « suicide de l'humanité ».

« L'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires devient à la fois un défi et un impératif moral et humanitaire ». Le pape plaide alors pour la promotion d'une « éthique de la paix et de la sécurité coopérative et multilatérale qui va au-delà de la « peur » et de l'isolationnisme ». Dans cette perspective, un congrès sur le désarmement a été ouvert, les 10 et 11 novembre 2017 au Vatican, pour lancer les travaux.

## **C. ETHIQUE DE LA GESTION DES CRISES : PREVENTION ET APPROCHE GLOBALE**

### ***1) La prévention, une nécessité impérieuse : anticiper et réagir efficacement face aux crises et aux conflits***

A l'heure actuelle, le monde est secoué par quelques 40 conflits armés qui, pour la plupart, sont ou bien la cause ou bien l'effet de dysfonctionnements tant au niveau politique, économique, sociétal qu'environnemental. Les expériences en Bosnie, en Afghanistan, en Macédoine, au Moyen-Orient ou au Sahel montrent que l'intervention armée ne peut remplacer ni les mesures civiles de gestion des conflits ni la lutte contre les causes structurelles des crises.

La prévention requiert souvent une coopération étroite entre les composantes civiles et militaires, nationales comme internationales, dans le cadre de concepts de sécurité qui impliquent des moyens politiques, diplomatiques, économiques, humanitaires et militaires. Elle nécessite aussi la mobilisation de l'ensemble des acteurs du développement.

La prévention repose sur la connaissance et l'anticipation des situations locales. La connaissance et la compréhension globales et communes à l'ensemble des acteurs est une étape essentielle de la prévention de crise. L'anticipation à court et moyen terme des risques pesant sur la sécurité nationale ou internationale est un facteur de réussite ; le renseignement en est un élément essentiel. Une analyse en profondeur des causes des situations conflictuelles ou de crise s'impose. Les racines sont souvent multifactorielles, les acteurs nombreux et de nature différente, les intérêts des uns et des autres parfois divergents. Les efforts d'anticipation des risques de crises et de conflits doivent porter sur la détection de signes précurseurs, une alerte précoce, la mise en œuvre de médiations et une réaction rapide pour les circonscrire.

La prévention des conflits est l'une des principales obligations énoncées dans la *Charte des Nations Unies* et la responsabilité première incombe à cet égard aux gouvernements. Dans la résolution n°1366, adoptée le 30 août 2001, le Conseil de sécurité des Nations Unies se déclare résolu à poursuivre l'objectif de la prévention des conflits armés, en tant que partie intégrante de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale. La culture de la prévention commence à s'implanter et des progrès considérables ont été réalisés aux niveaux international et national, des outils et mécanismes nouveaux ont été mis en place mais les résultats atteints restent encore décevants, voire peu acceptables, et la gestion des conflits demeure problématique.

Il est plus que jamais nécessaire de développer une culture de paix en s'attaquant aux causes profondes des crises et conflits, en recherchant à les résoudre par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les nations. Une multitude d'acteurs internationaux, nationaux et locaux (les institutions financières internationales, la société civile, le secteur privé et les médias...) ont un rôle à jouer de manière accrue dans la prévention des conflits ; les chefs religieux, en particulier, ont un rôle spécifique. La diversité économique, sociale et culturelle doit être acceptée également comme un facteur de paix sociale. La libre communication et le dialogue sont essentiels pour le règlement pacifique et constructif des litiges, les médias ont un rôle considérable d'influence. Le rôle des femmes est un autre élément déterminant ; elles sont des cibles privilégiées en raison de leur situation de victime mais aussi de leur position sociale dans certains pays. La jeunesse est un autre élément fondamental car durable, les conflits doivent être gérés en impliquant les jeunes générations pour éviter d'alimenter le cycle de la violence. Les réseaux de la société civile constituent désormais un catalyseur important dans la résolution des crises et conflits.

La prévention est un travail de « longue haleine ». Aucun acteur ne dispose de tous les instruments nécessaires pour prévenir les crises. La prévention des conflits et la consolidation de la paix sont couronnées de succès lorsque différents acteurs, étatiques ou non, agissent de concert, ce qui implique une démarche d'approche globale.

## ***2) L'approche globale***

Tirant les enseignements des opérations en Afghanistan et au Moyen Orient comme en Afrique, le Livre blanc sur la sécurité et la défense de la France de 2008 constate que « La complexité des crises internationales oblige à définir des stratégies réunissant l'ensemble des instruments diplomatiques, financiers, civils, culturels et militaires, aussi bien dans les phases de prévention et de gestion des crises proprement dites, que dans les séquences de stabilisation et de reconstruction post-conflit ».

L'approche globale peut être comprise comme la mise à disposition de l'ensemble des capacités et des compétences dont dispose le monde civil et militaire d'assistance à la paix et de gestion de crise dans le but d'œuvrer de concert et de réaliser un même objectif positif. Les environnements où ont lieu les activités de soutien à la paix, sont complexes ce qui nécessite des réponses prenant en compte les différentes facettes d'une crise.

Mais, si le bien-fondé d'une telle démarche est admis par beaucoup et si la coopération est à présent bien établie avec l'ONU et ses agences, l'OTAN, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Banque mondiale, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Union africaine, INTERPOL et la Ligue des États arabes..., il n'existe pas de consensus autour du concept d'approche globale ; une certaine rivalité entre les acteurs peut d'autant plus se manifester ; sa mise en pratique doit ainsi relever de nombreux défis.

Les organisations non gouvernementales (ONG) sont réticentes. Elles n'ont pas les mêmes références, les mêmes principes et les mêmes objectifs que les États et les organisations internationales. Elles craignent de perdre leur neutralité, leur autonomie, leur impartialité et leur indépendance, si elles travaillent main dans la main avec des militaires, que ceux-ci interviennent sous mandat national ou international (ONU, UE, OTAN...).

Le financement est la question clé de l'approche globale. Avec la multiplication des acteurs concernés par l'approche globale, on voit se dessiner une multiplicité de zones de « duplication d'effort », et donc des financements redondants entre acteurs, qui nuisent à la bonne efficacité de la gestion des crises. Pour cette raison, elle doit se traduire par un effort de rationalisation des dépenses.

Les aspects positifs du processus concernent le partage d'informations, nettement amélioré, entre acteurs de la gestion de crises mais aussi l'effort de prise en compte de la population, de sa culture, de son organisation sociale. La population locale doit pouvoir s'approprier la reconstruction et le retour à la paix et à l'État de droit. Toutes les actions, qu'elles soient militaires ou civiles, se doivent d'inclure les habitants de la zone concernée.

## **D. ETHIQUE ET DIPLOMATIE**

Il existe une continuité entre la diplomatie et la guerre. Toutes deux visent également à préserver les intérêts du pays : la première par la négociation, la seconde par la maîtrise de la violence. La diplomatie met en œuvre la politique étrangère, comme la tactique sert la stratégie

Ancienne comme le monde, la diplomatie ne s'est pas encore rendue inutile pour assurer la survie de l'Humanité et la survivance des cultures. Fondée sur la confiance dans le verbe et le respect de la parole substituée à la violence, elle s'appuie sur le principe de la souveraineté que chaque Etat revendique et sur celui de la réciprocité, souvent inégale.

Son objectif est la défense et la promotion par tout pays, de ses intérêts, de sa population, de sa culture, de ses valeurs, conciliés avec la construction d'une paix juste dans l'entretien de relations bilatérales s'inscrivant dans la sphère multilatérale.

I) L'extension du multilatéral, depuis les fédérations grecques, les conciles et les conclaves, les congrès qui ont modelé l'Europe, a marqué l'histoire aux lendemains des deux guerres mondiales, par la fondation de la Société des Nations puis par celle de l'ONU. Les enjeux mondiaux de la sécurité internationale, de la misère, des épidémies, des mouvements migratoires, du dérèglement climatique, appellent aujourd'hui d'autant plus des mesures de nature multilatérale qu'aucun Etat ne peut fournir une solution satisfaisante et durable à des questions qui dépassent ses seules capacités.

Cette solidarité et le respect des principes (*Pacta sunt servanda*) se sont traduits dans la reconnaissance des objectifs de l'ONU de maintenir ou de restaurer « la paix et la sécurité internationale », le « maintien de la justice et le respect des obligations nées des traités » afin de « préserver l'humanité du fléau de la guerre » et « œuvrer à l'intérêt commun », selon la Charte des Nations Unies, justifiant, en cas de violation, l'intervention collective, y compris armée, pour les rétablir (cf. chap.VII). Devant des Etats ne voulant ou ne pouvant pas protéger leur population et dérogeant ainsi à la logique de leur propre souveraineté, l'ONU met en œuvre la norme de « la responsabilité de protéger » comme fondement de la défense devant des situations de crise et de persécutions fissurant des nations. La diplomatie multilatérale y concourt en mobilisant des partenaires régionaux ou proches par la langue et les valeurs (l'Europe, la Francophonie...) afin d'obtenir des votes, des recommandations, des résolutions, et de susciter des initiatives pour soutenir, par les dialogues et les ententes, une cause juste, retenir le bras de l'agresseur, stabiliser des situations et ouvrir l'avenir. Toutes les relations diplomatiques y contribuent dans des champs les plus divers (juridiques, commerciaux, culturels, scientifiques...), pour dissoudre les dilemmes, briser le cercle des inconciliables, tisser des coopérations qui rendent hors de propos la guerre, obtenir la convergence des volontés de membres d'organisations, de conseils, d'associations malgré les concurrences d'intérêts à court terme pour établir des conditions concrètes et durables de la solidarité et de la justice, contourner des blocages et des vetos de la politique de puissance dans les organisations internationales, suivant la Charte (chap. VI,a.33,1).

II) L'éthique de la diplomatie, dans l'exercice de ses fonctions d'information, de négociation et de représentation, relève d'une tension surmontée entre les intérêts propres et la paix.

1 –La fonction d'information commande l'éthique de la loyauté et de la véracité dans les rapports du diplomate et dans ses propos avec les responsables politiques et sociaux.

Tout diplomate a pour fonction de s'informer sur le pays où il représente le sien, de connaître sa culture, sa langue, de rencontrer ses représentants et sa population, d'observer ses réalisations afin de comprendre ses projets et la diversité des opinions. Mais il n'est pas un espion autorisé par le droit des gens, et la distinction des rôles précise son exercice car la confiance reste due et attendue. Il doit apporter à l'étranger l'information exacte sur son pays et expliquer sa politique afin de le faire connaître, y compris en rectifiant des opinions inadéquates et des préjugés, de le faire apprécier et de le rendre attrayant.

L'exercice de cette fonction se fonde sur la véracité - la *parrésia* des anciens grecs - expression de la vérité. L'information que recueille le diplomate est destinée à nourrir les analyses qu'il adresse à son ministre - selon le monopole de sa fonction qui désigne en même temps son devoir- afin de le mettre en mesure d'exercer sa fonction de synthèse synoptique permettant au Gouvernement ou au chef de l'Etat de conduire sa politique. Mais, à l'égard de l'autre, l'exercice de la véracité appelle le discernement pour protéger une négociation en cours ou la préparation d'une initiative, et pour s'assurer contre la rivalité ; ainsi la prudence doit-elle réguler le régime de la parole – ce qui constitue une limite à la diplomatie ouverte ou publique et au principe de « transparence ». Pourtant la diplomatie n'y trouve pas un prétexte à mentir. La loyauté et la véracité prudente constituent ainsi le principe premier de l'éthique de la fonction d'information.

2-La négociation tient à l'incapacité ordinaire des sociétés et des Etats à résoudre harmonieusement leurs rivalités voire à éviter les affrontements par l'échange de paroles et de raisons, substitué à la violence irrationnelle qu'elle maintient à distance.

D'abord elle se fonde sur la reconnaissance de la réalité géopolitique et des forces profondes historiques et sociales, et sur la considération de l'autre, de ses intérêts, et de l'humanité que l'on partage avec lui. On ne négocie pas la survie de son pays, la survivance de la culture et des valeurs qui le constituent, on les défend d'abord par la négociation, les échanges, la coopération. Le diplomate s'ingénie à réduire le différentiel des écarts, à englober les intérêts concurrents dans une vision élargie et à les rapporter à l'intérêt commun. Cette éthique implique de tenter de « se mettre à la place » de l'autre, de l'écouter présenter sa perspective, où le juste et l'utile peuvent se renforcer ; elle tend à faire de lui un partenaire, en postulant que chacun est capable d'élever son regard à un niveau où une coïncidence des volontés peut s'opérer.

En tous domaines, la négociation nécessite le courage et la patience d'établir les conditions d'instauration du droit suivant l'éthique de la continuité sans relâche (*neg-otium*), telle que l'a définie le cardinal de Richelieu : « Négocier sans cesse, ouvertement ou secrètement, en tous lieux, encore même qu'on n'en reçoive pas un fruit présent, et que celui qu'on en peut attendre à l'avenir ne soit pas apparent, est chose tout-à-fait nécessaire pour le bien des Etats »<sup>7</sup>. Opérant dans l'imprévisible qu'elle tente de réduire, la négociation s'appuie sur la confiance en la Providence, en étant attentive à l'ensemble des paramètres en jeu, « n'y ayant que Dieu qui puisse voir la fin dernière des choses, il suffit souvent de savoir que les projets qu'on fait sont justes et possibles pour s'y embarquer avec raison », disait encore Richelieu (id.ch.VI). Enfin, de même qu'il ne suffit pas de gagner une bataille mais qu'il faut l'exploiter sur le terrain, la diplomatie prépare la voie à la construction politique, sans quoi rien n'est effectif.

---

<sup>7</sup> *Maximes d'Etat ou Testament politique*, ch.V.

L'attention portée aux aspirations concrètes de dignité et de survie de populations, souvent de minorités culturelles, religieuses ou ethniques menacées dans leur liberté de penser et d'évoluer, dans des zones convoitées ou infiltrées par des influences idéologiques, engage à «gagner les cœurs» par l'écoute, le soutien et la coopération qui évitent jusqu'au bout l'intervention armée. Cependant, face à l'éventuelle crispation de l'interlocuteur, et parfois devant la priorité de l'urgence, l'échange n'exclut pas un rappel à la dissuasion l'incitant à réaliser combien la tranquillité de la paix est incommensurable avec l'illimité de la guerre. Bien entendu, la négociation n'aboutit que si l'autre accepte le rôle d'interlocuteur pour chercher l'intérêt partagé ; sinon, comme la tolérance devant l'intolérant qui refuse la parole et la diplomatie, elle se heurte à sa limite contradictoire, particulièrement devant le terrorisme. Elle évite la double impasse d'un rationalisme figé et de la tolérance pusillanime : la force de promouvoir la paix ne se confond pas avec le pacifisme lorsque sont menacées la survie des humains et la survivance des valeurs communes, et lorsque la justice à instaurer subit l'agression de la violence et de la dissimulation. La négociation concourt à la défense par la mobilisation de tous les partenaires possibles pour déployer l'offensive culturelle, souvent en retard, afin de «ne pas subir» et d'opposer le dynamisme de la civilisation à la violence de la barbarie. Elle procède, selon le contexte, par des compromis pratiques qui assurent des paliers et tiennent des positions mais qui ne sont pas des compromissions sur les valeurs. Elle discerne les exigences de l'essentiel dans le concret de chaque situation ; contraire de la guerre, elle œuvre à travers des conciliations limitées, à la réconciliation des hommes et des sociétés.

3- La représentation se fonde sur la confiance mutuelle: l'*orator* est un légat, substitut personnel et fonctionnel du prince, et la personnification de la souveraineté. Permanente depuis cinq siècles, cette fonction n'est pas statique mais consiste à expliquer une politique, sans être astreint à résidence ni à réserve devant la vérité à établir, parfois pour faire des représentations. La prudence et le courage y sont d'autant plus exigés que le diplomate parle toujours en direct - la parole ne s'annule pas. La représentation exige le respect, traduit par la courtoisie qui est une forme de la charité, que Vaclav Havel désignait comme civilité, la diplomatie manifestant la civilisation.

Ainsi, au-delà de la figure de l'ange annonciateur et médiateur, le représentant suit-il le modèle de la délégation, incarné par le Fils de Dieu, messenger qui appelle la confiance, Envoyé qui est un bienfaiteur : « Partout où Il allait, Il faisait le Bien » (Jean, *Épître de Pâques*), un pacificateur.

Le diplomate représente la nation entière en ses composants sociologiques, ses mentalités, ses croyances, et en quelque façon, l'Humanité. Il défend et promeut l'intérêt commun en contribuant à édifier des conditions concrètes de la paix.

La responsabilité de la diplomatie est entière puisque la guerre ne pourrait survenir que devant l'impasse des voies et des coopérations qui la rendent impensable. Elle nécessite la force de l'esprit animé par l'espérance, en se souvenant de l'avertissement de Blaise Pascal : « ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste », « afin que le juste et le fort fussent ensemble et que la paix fût, qui est le souverain bien <sup>8</sup>».

---

<sup>8</sup> *Pensées*, éd. Lafuma, 103 ;81.



## E. ETHIQUE DU COMPORTEMENT MILITAIRE.

### *1) Le militaire, artisan de paix ?*

Très tôt, fut posée à l'Eglise la question de savoir si le chrétien avait le droit de servir dans l'armée romaine où était rendu à l'empereur et aux divinités un culte idolâtre ; la conversion de l'empereur Constantin, 1<sup>er</sup> empereur romain chrétien apporta la solution.

On rappellera que le métier des armes fut condamné au 4<sup>e</sup> siècle par saint Jérôme et au 5<sup>e</sup> siècle par saint Martin de Tours au nom d'une attitude pacifiste. Mais, avec les invasions des Barbares, s'est posée avec une acuité inédite la question de la défense des femmes et des enfants. D'où l'émergence de la notion de guerre juste (voir paragraphe II).

Jean Paul II, recevant le 2 avril 1989 des militaires italiens, affirmait qu'il n'y a pas « de difficulté de fonds, ni d'impossibilité de vivre ensemble la vocation chrétienne et la vocation militaire. A son tour, en mars 2014, le Pape François s'adressait à eux en les appelant « artisans de paix ».

Assurer la paix demeure l'ambition de l'idéal du militaire; les exigences de discipline, d'esprit d'équipe, de force... ne visent qu'à permettre d'atteindre cet idéal. Mais pour fonder une paix véritable par l'emploi de la force, s'imposent au militaire des obligations précises respectueuses du droit, de la justice et de la charité à un triple niveau.

- **Une exigence d'éthique personnelle dans l'exercice de son métier** : il appartient au militaire, conscient que son action implique force physique, morale et spirituelle, de la développer pour oser entreprendre et braver les dangers et acquérir la maîtrise de soi pour endurer les épreuves et la souffrance. Mais, il doit aussi, et surtout, savoir maîtriser sa force et la mettre au service d'une cause juste et charitable, le culte de la force aboutissant souvent à la démesure, à la violence et au mépris du faible.
- **Une exigence d'éthique dans l'exercice du commandement** : le métier de militaire se caractérise par un savoir être ; celui-ci doit veiller au caractère exemplaire et à la dignité de sa conduite. Dans l'exercice du commandement (position originale du chef militaire qui est fréquemment à la fois supérieur et subordonné) il doit veiller à la santé physique et morale de ses subordonnés, il doit les former voire les protéger contre eux-mêmes. Il doit être juste, ce qui ne l'empêche nullement d'user de fermeté ; il doit faire confiance, encourager ses subordonnés et reconnaître leurs mérites. Il doit susciter l'adhésion.
- **Une exigence de dépasser une conception exclusivement technique de son rôle** : ce métier peut être conçu et exercé sans référence religieuse ; c'est une possibilité d'autant plus grande que les conditions et les modalités de l'emploi de la force ont été progressivement

définies de manière plus précise. Mais, aussi précis que pourra être le cadre légal, il ne répondra jamais à toutes les situations très concrètes qu'affronte le militaire.

Le militaire est acteur d'un processus qui doit aboutir à la solution politique d'un conflit, c'est pourquoi pèse ainsi sur lui l'obligation de dépasser le cadre strictement technique de sa mission. Conscient que la solution d'un conflit est le fruit d'un processus politique, il doit maintenir aussi longtemps que possible le maximum d'options pour sauvegarder la liberté de choix du politique.

Sa réflexion devra porter à tout le moins sur trois points qui conditionnent le succès de son action :

- ✓ la recherche de la maîtrise de la violence pour que celle-ci soit à son niveau le plus bas possible, le choix des moyens et des champs d'engagement les plus appropriés,
- ✓ une attention particulière au comportement de ses hommes, aux règles d'engagement et d'ouverture du feu,
- ✓ la recherche et le choix des solutions limitant au maximum les pertes humaines (amies, ennemies, civiles...).

Le soldat doit maîtriser sa force et ainsi éviter de déclencher un cycle de violence, il doit créer les conditions préalables à l'établissement de la paix qui se concrétise, grâce au bon aboutissement d'un processus politique, par une « réconciliation » des parties naguère en conflit.

## ***2) La compréhension des mutations des conflits et la connaissance des zones de conflit.***

Les conflits des vingt dernières années mettent en lumière toute la difficulté pour l'action militaire, d'élaborer et mettre en œuvre un véritable plan de paix : le rétablissement du contrat social et la reconstruction de l'Etat.

La compréhension des mutations des conflits est une obligation, tant pour les hauts responsables civils que pour les hauts responsables militaires, mais aussi une condition de réussite de toute intervention militaire future. Il est primordial de fonder la prise de décision en connaissance du maximum de données et en préservant le maximum d'options. Il importe de concilier une vue idéalisée des situations avec la réalité ; à défaut, ce manque de vision politique réaliste conduit à un règlement des problèmes uniquement à court terme. La situation géopolitique actuelle en Europe de l'Est, au Moyen-Orient, en Lybie peut donner à comprendre que l'on a méconnu les données fondamentales caractéristiques de ces pays.

La connaissance de la dimension culturelle et sociale propre à chaque théâtre d'opération, est primordiale surtout dans les conflits insurrectionnels et dans la guerre terroriste ; une bonne compréhension à cet égard permet d'adapter les modes d'action de la force. Convaincre la population de la légitimité de la force et de ne pas soutenir l'adversaire nécessite de faire naître un climat de confiance et implique un travail de persuasion. Dans l'Art de la guerre, Sun Tzu écrit « connais ton ennemi et connais-toi toi-même » ; la connaissance profonde et intime de l'adversaire est peut-être le plus vieux principe de l'art de la guerre ; le changement de nature actuel des conflits

et des opérations nécessite une compréhension accrue de la culture, du religieux et des aspirations de l'adversaire.

### ***3) Des hommes pour la crise***

#### ***3.1 Des chefs militaires : hommes de réflexion, hommes d'action, rompus à la prise de décision en situation de stress et à l'exercice de l'autorité en situation de crise.***

La responsabilité du chef militaire s'exerce dans le domaine particulier de l'usage de la force ordonnée par le politique au nom de la Nation ; elle ne peut être assumée sans une volonté ferme, un courage moral s'appuyant sur un socle de convictions et de règles parfaitement assimilées. L'exercice de l'autorité n'est pas aussi naturel qu'on le croit, c'est un travail sur soi permanent ; ne pourra vraiment commander que celui qui a su obéir.

Pour cela, il doit :

- recevoir une formation opérationnelle rigoureuse allant de la condition physique aux savoir-faire techniques militaires,
- développer l'intelligence des situations afin de pouvoir assimiler en amont de l'action le contexte politique, humain et géographique de l'engagement pour pouvoir dans l'urgence prendre les bonnes décisions,
- réagir vite et bien face à l'événement, par instinct et non par improvisation, c'est-à-dire par réminiscence de la chose apprise.

#### ***3.2. des soldats instruits, entraînés et adhérant pleinement à leur mission***

Au combat, deux réactions sont possibles, la stimulation ou l'inhibition ce qui peut expliquer que beaucoup font peu et peu font beaucoup; d'où l'importance de l'expertise du chef et de la connaissance mutuelle.

Le fait de donner la mort, le pouvoir de tuer dans un cadre légal ajoute une dimension tragique supplémentaire qui se superpose à la pression psychologique de la peur au combat. On doit souligner l'effort du soldat depuis toujours pour surmonter sa force et sa violence et noter la différence de comportement si celui qui manie les armes est abrité ou exposé au feu, instruit ou ignorant, commandé ou abandonné à lui-même, entouré d'indifférents ou de camarades éprouvés, préoccupé avant tout de sortir indemne de la bagarre ou fier de la tâche qu'il remplit.

Or, les militaires vivent souvent dans une contradiction forte : d'un côté, ils sont l'armée de la nation et ils doivent être en communion avec elle ; de l'autre côté, leurs valeurs sont en opposition avec celles de la société qui les entoure. C'est pourquoi un effort tout particulier de formation et d'entraînement doit être réalisé pour les chefs mais aussi pour les soldats.

De plus, la technologie donne au militaire un sentiment d'omniscience et d'omnipotence, elle lui permet de frapper l'adversaire à distance sans risque d'être frappé en retour, donc de supprimer

la confrontation morale avec l'ennemi, de minorer les considérations éthiques liées à l'emploi de la force ; elle réduit le sentiment de vulnérabilité.

Disposant du pouvoir exorbitant de donner légalement la mort, le soldat n'en est pas moins vulnérable. Si sa vulnérabilité physique a été considérablement diminuée par la protection du combattant et la médecine de guerre, une fragilité inédite apparaît liée au rapport que la société entretient avec la mort. Pour être fort, le soldat doit être convaincu ; or, aujourd'hui, on constate la faiblesse du sens. La perte du sens peut conduire à la déshumanisation ; la recherche de sens implique que le politique assume ses responsabilités en indiquant sans ambiguïté ni inconstance ce qui est légitime, et en désignant clairement l'adversaire : sans dimension politique, l'action militaire perd sa raison d'être et son efficacité.

## CONCLUSION

### 1. Légitimer la seule « défense ».

Après soixante-dix ans de paix principalement pour les pays européens, la guerre est redevenue un sujet de préoccupation majeur ; la résurgence de la guerre et la mutation de ses formes obligent à apprécier la dégradation brutale et continue du contexte géostratégique, les menaces qui en découlent et les réponses à apporter.

Très tôt, l'Église a été confrontée à la violence et s'est employée à la faire reculer. De tout temps, elle s'est attachée à préserver et rétablir la paix tout en définissant les repères éthiques et spirituels nécessaires au discernement des responsables politiques comme des chefs militaires saint Thomas d'Aquin et Francisco de Vittoria ont ainsi énoncé les conditions d'une guerre juste.

Mais devant l'énormité des pertes humaines et des destructions, tous les Papes depuis Benoît XV ont condamné avec force et constance la guerre ; ils en ont dénoncé l'irrationalité et les violences faites au peuple, même s'ils reconnaissent le bien-fondé de la légitime défense et le devoir d'intervention pour assurer la protection des populations civiles. « Plus jamais la guerre » s'écrie Paul VI à l'Onu le 4 octobre 1965. « Seule la Paix est sainte » répète inlassablement Jean Paul II. La paix n'est pas seulement l'absence de guerre mais la construction d'un ordre juste propice au développement et à l'épanouissement de chacun. L'expression « guerre juste » a disparu du vocabulaire pontifical et, à la suite du théologien René Coste, il paraît préférable désormais de lui substituer l'expression de « juste défense ».

Le chrétien doit apporter une contribution spécifique à la paix et s'il doit faire la guerre, c'est sans candeur ni haine, en maintenant la violence au plus bas niveau possible et en maîtrisant l'emploi de la force. En effet, il n'y a aucune condamnation du soldat dans les évangiles et un des premiers convertis au pied de la Croix est un soldat romain. Récemment, le Pape François s'adressant à des militaires italiens les a appelé « artisans de paix ».

Paix : ce mot comporte quatre-vingt-dix occurrences dans le Nouveau Testament. « Je vous laisse la paix. Je vous donne ma Paix » dit Jésus (Jn 14, 27). Cette paix donnée et reçue est aussi une conquête sur soi-même permettant d'acquérir le discernement nécessaire et la force de caractère et ainsi faire reculer la violence, mais aussi lutte externe pour promouvoir la justice et le développement, fondements d'une vraie paix.

Les conditions de la guerre, actuellement comme autrefois, impliquent l'engagement des croyants. Une réflexion sur le risque du sacrifice de soi et sur l'obéissance est nécessaire. Pour celui qui commande, la guerre implique de décider dans l'incertitude, et de se soumettre au pouvoir politique. L'expérience humaine qui en résulte peut être exaltante et douloureuse. C'est la tragédie de l'histoire qui frappe de plein fouet le chrétien dans l'exercice de sa mission militaire en vue du rétablissement de la paix.

Même si les pertes en hommes y sont limitées au maximum, on ne peut que compter des victimes et des morts. Comment estimer la valeur de leur sacrifice, alors que nous sommes dans une société où la notion même de sacrifice est rejetée, considérée comme injuste ou intolérable, chacun visant le confort, la tranquillité ou, à tout le moins, le succès de ses efforts.

La mort peut-elle être considérée comme un sacrifice positif ? En fait, le sacrifice des militaires pour une juste cause est une évidence pour eux : leur métier, comporte le risque de la mort. Ce sacrifice n'a rien de rituel ; il est l'expression d'une volonté de servir.

L'idée de « guerre juste » ne paraît plus recevable ; s'il convient de lui substituer désormais le concept de « juste défense », il ne saurait s'agir seulement d'un changement sémantique. Un nouveau concept doit être élaboré et il convient d'en définir le contenu à partir d'une réflexion qui s'articule désormais sur la recherche du bien commun et de la justice, sur l'adéquation « des actes de guerre » et des moyens utilisés à la situation et l'appréhension prudente des circonstances pour juger du bon rapport entre les moyens et la fin.

Ainsi, la « juste défense » ne devrait être recevable que dans des circonstances définies précisément et de manière limitative, cela pourrait être notamment le cas en situation de légitime défense, ou lorsqu'il s'agit de prévenir un mal plus grand ou pour assurer la protection des petites nations ou des populations civiles en cas d'agression ou de domination abusive (la responsabilité de protéger).

Pour invoquer la juste défense, plusieurs conditions doivent être satisfaites : la connaissance effective de la situation politique, économique, sociale et culturelle propre à chaque théâtre d'opération, l'implication des acteurs locaux dans la résolution de la crise, la coordination des différents acteurs intervenant si la résolution de la crise s'effectue dans un cadre multinational, la compréhension des mutations des conflits et l'indispensable effort de vigilance, la prolongation des actions jusqu'à ce que les conditions permettant le rétablissement de la paix soient effectives.

## **2. Une spiritualité incarnée**

Toute considération morale et religieuse de la guerre implique une prudence d'ordre épistémologique : il n'est pas légitime d'appeler « guerre » tout acte de violence, tout acte de terrorisme. Tout conflit n'est pas une guerre : un conflit électoral peut révéler de profondes divisions dans un peuple ; mais précisément, la démocratie consiste à gérer des conflits pour qu'ils ne deviennent pas guerre.

Il convient de multiplier les distinctions au sujet des différentes sortes de guerre, si l'on veut éviter les amalgames. Trop souvent la guerre est évoquée de façon métaphorique (comme on dit couramment « la guerre des nerfs »). Les attentats comme la destruction des Tween Towers à New York ou l'attaque contre le Bataclan à Paris sont des actes de terrorisme hautement symboliques ; ce ne sont pas des actes de guerre, même de guerre simplement idéologique.

On pourrait admettre qu'il y ait un seuil à partir duquel un conflit devient une guerre : un seuil de violence, par exemple celui de DAESH, qui prétend faire une « guerre sainte » ; un seuil économique, si un État prive un autre de ressources en l'affamant ; un seuil politique si des insurgés sont prêts à mourir pour défendre une cause qu'ils estiment juste.

Les progrès de la civilisation, et la vigilance accrue de la conscience morale des hommes n'ont pas empêché les pratiques les plus immorales dans la conduite des guerres depuis la première

guerre mondiale : la guérilla et les actes de terrorisme se sont multipliés au nom de la guerre. Ces pratiques ont pour effet qu'il n'y a plus de respect des populations civiles. La guerre moderne fait des martyrs parmi les civils. Il n'y a aucun courage à s'attaquer aux populations sans défense.

Il va de soi que la guerre n'est pas la seule situation où les valeurs morales de l'obéissance et du sacrifice sont en jeu. Mais la guerre étant une situation extrême, et une situation d'exception par rapport à la vie sociale, elle impose une réflexion aiguë sur ces expériences morales.

La réflexion éthique sur la guerre se focalise sur deux pôles : celui de l'obéissance (liée au respect de la hiérarchie) et celui du sacrifice et de l'héroïsme, lié au fait de mettre sa vie en jeu.

L'obéissance n'est pas à la mode. Toutefois nous pouvons constater les désastres auxquels sont exposés les groupes qui refusent toute obéissance, même au nom de valeurs partagées. Si aucun sentiment hiérarchique n'existe, un groupe est déstructuré. La question qui se pose est donc la compatibilité entre les valeurs de l'individualisme (que notre société promeut, à l'encontre des sociétés claniques traditionnelles) et les valeurs de la hiérarchie entre les hommes (hiérarchie de mérite et hiérarchie de fonction).

L'armée et l'Église ont en commun de soutenir, *de facto* sinon *de jure*, la valeur de l'obéissance et le respect de la hiérarchie. Une argumentation superficielle et démagogique survalorise la fameuse « désobéissance civique », alors qu'il s'agit d'une éventualité exceptionnelle. Toute obéissance n'est pas obtuse ni aveugle.

Dans l'acte d'obéir, il y a la nécessité de l'efficacité et le respect de la hiérarchie et des valeurs qu'elle implique. En tant que situation d'exception, la guerre implique l'obéissance et le sacrifice.

On obéit directement à un supérieur : l'obéissance suppose un chef qui donne des ordres et assume sa fonction de chef. Mais indirectement on obéit à un idéal, à un ensemble de valeurs verticales qui ne sont ni celles de la société ni celles du groupe.

Dans cette optique, on peut dresser le portrait du chef idéal, et de son art de commander.

1 - Le chef a la mission de décider dans l'incertitude et l'obligation d'agir dans l'adversité. La guerre ne laisse pas le champ libre à l'hésitation.

2 - L'humanité du chef n'est pas réductible à la seule fraternité d'armes en opération, elle s'exprime par l'attention quotidienne portée aux préoccupations et aspirations de subordonnés qui méritent toute son attention car tous ont accepté de venir faire le métier des armes

3 - Le fait de donner la mort, la capacité meurtrière extrême liée aux armements modernes, imposent la maîtrise morale la plus forte, autrement dit le silence des passions, le refus de toute vengeance, ce qui s'appelle la « force morale ». Le combat, même par drones interposés, reste une situation mortifère. La guerre légitime n'en est pas moins tragique : préparer la paix implique de faire le moins de morts possibles, dans le cadre d'une maîtrise morale extrême. La psychologie du soldat, du combattant, est très étudiée dans les écoles militaires. Dans le cadre d'une spiritualité incarnée, en situation de guerre, il est difficile de savoir ce qui, de la peur de mourir ou de la peur

de tuer, a le plus d'influence sur le comportement du soldat. La psychologie du combattant comporte une part de vertige, de perte de maîtrise, liée à la situation. Il faut en tenir compte en évitant de se voiler la face sur les risques encourus.

Ce qui n'est pas assez éclairci, c'est le rapport entre le militaire et le politique dans la conduite de la guerre. Le politique abdique tout pouvoir dans la conduite tactique de la guerre. Mais il intervient en matière de stratégie et de diplomatie. La subordination du militaire au politique n'est donc jamais totale. Elle est nécessaire quand il s'agit des fins à poursuivre.

La guerre implique l'engagement personnel dans un moment ultime où la vie est mise en jeu. On peut appeler héroïsme la disposition à s'exposer pour les autres. La vie militaire offre beaucoup de situations de routine, de fonctions administratives (amplifiées plutôt que réduites par l'informatisation), mais elle offre aussi la possibilité de se surpasser-

Le héros est celui qui assume la responsabilité de la guerre face à l'opinion publique internationale. L'héroïsme n'est pas la sainteté, bien qu'il s'en rapproche ; ce qui les distingue, c'est que le saint est « hors norme », mais peut l'être à l'insu de tous. Le héros est celui qui se sacrifie ou s'expose face à l'opinion publique.

Quoi qu'il en soit - et on ne doit pas l'oublier -, la guerre ne constitue pas la seule situation favorable à l'héroïsme et au sacrifice. On ne saurait non plus oublier que la guerre, situation d'urgence et d'exception, implique la nécessité de se décider. Hegel a vu que l'acte de décider supposait la connaissance collective de très nombreuses données, mais qu'il ne pouvait être assumé que par un seul. La démocratie véritable implique que le chef se sacrifie pour décider.

L'idéal qui justifie l'obéissance n'est pas seulement l'établissement politique de la paix. L'erreur du pacifisme est de tenir celle-ci pour un idéal alors qu'elle n'est qu'un moyen. Le véritable idéal est celui de l'harmonie entre les hommes, harmonie qui n'est pas une notion empirique, mais un idéal qui, en tant que tel, relève de la spiritualité vivante et de son enracinement chrétien.

ooo

Rédacteurs :

Ingénieur Général Michel ACCARY  
Général Jean Pierre BEAULIEU  
Doyen Michel BOYANCE  
P. Doyen Philippe CAPELLE-DUMONT  
Professeur Jean-Dominique DURAND  
Général Bernard FLEURIOT  
Professeur Yvonne FLOUR  
Professeur Jean François de RAYMOND  
Monsieur Rémi SENTIS  
Professeur Jean-Louis-VIEILLARD-BARON